



2023



PLAN DE GESTION DES DECHETS SOLIDES COMMUNE URBAINE DE LABÉ VISION 2030

SiCoval
Communauté
d'agglomération
du Sud-Est
Toulousain



Cofinancé par
l'Union européenne



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

LE PARTENARIAT



SOMMAIRE

Le mot des autorités	4
Acronymes	8
1. Contexte	10
2. Présentation de l’outil “Plan de gestion des déchets solides”	12
3. Situation de référence de la gestion des déchets de la CU Labé en 2023	14
Introduction	15
1. Nature et volume des déchets	15
2. Organisation de la collecte des déchets	18
3. Etat du matériel de nettoyage et infrastructures	22
4. Qualité du service de nettoyage	24
5. Financement du service de nettoyage	25
4. Plan de gestion des déchets solides	26
1. Vision de la Mairie de Labé	27
2. Objectifs, durée, axes stratégiques, résultats attendus	27
3. Description des axes stratégiques	32
4. Choix d’une délégation de service	36
5. Gouvernance, contrôle et suivi-évaluation	39
6. Organisation du tri des déchets	40
7. Organisation de la pré-collecte	40
8. Organisation de la collecte et du transport	41
9. La mise en décharge et l’élimination des déchets	42
10. La valorisation et/ou l’incinération des déchets	42
11. Plan de mobilisation et sensibilisation des populations	44
12. Plan de formation des acteurs	46
13. Cadre de concertation	47
14. Coût estimatif du service et plan d’investissements	48
5. Recommandations et conclusion	52
1. Recommandations	54

LE MOT DES AUTORITES

MAMADOU ALIOU LALY DIALLO

MAIRE DE LA COMMUNE URBAINE DE LABE



C'est avec une immense joie que nous accueillons l'élaboration du plan de gestion des déchets solides qui fait partie des acquis majeurs pour l'atteinte de notre vision (faire de Labé une ville écologique, verte, propre et saine où il fait bon vivre). Ce document nous permettra de mobiliser les acteurs pour lutter contre le changement climatique.

La commune a joué un rôle central dans l'élaboration de ce document, à travers la mobilisation des acteurs concernés et la facilitation dans le déroulement du processus du début jusqu'à l'aboutissement.

Nous saluons l'approche adoptée qui était participative avec la mobilisation de tous les acteurs concernés notamment les services étatiques, la société civile, les conseillers communaux et les techniciens de la commune. Nous constatons également que le plan tient compte de manière effective des réalités environnementales et de tout ce qui va concourir à la salubrité de la commune de Labé.

Le Plan de gestion des déchets solides est un outil de référence qui est en harmonie avec les ODD et le plan national d'assainissement et va contribuer énormément au développement durable de la commune.

La commune de Labé, par ma voix, remercie les partenaires techniques et financiers qui ont accompagné l'élaboration de ce document dont entre autres l'Union européenne, la communauté d'agglomération du Sicoval, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, le Partenariat, le CP-OSC, l'UGVD...

MAMADOU ALIMOU BARRY

PRESIDENT DU CP-OSC DE LABE



C'est un sentiment de satisfaction, en tant que codemandeur et en tant que société civile.

Aujourd'hui grâce à l'appui et l'intervention du PAGODD, le CP-OSC est un exemple parce que c'est le seul CP-OSC de l'intérieur du pays à avoir un agrément préfectoral. A travers le PAGODD les OSC ont bénéficié du renforcement de capacités et des appuis techniques et financiers. Ces OSC bénéficiaires sont à même de compétir sur le plan national et international et d'avoir des marchés.

Par rapport au présent plan de gestion des déchets solides, la société civile a joué un rôle déterminant, à travers les 15 OSC en environnement partenaires du PAGODD. Ces OSC ont contribué activement à produire des éléments environnementaux essentiels sur le contenu du plan. Ces mêmes OSC, à travers des microprojets, ont exécuté des actions du Plan d'action environnemental.

Concernant la gestion de déchets, c'est une ONG de Labé qui a été retenu en tant consultant pour l'élaboration du plan et le comité technique d'élaboration du plan est essentiellement composé des éléments de la société civile.

Des documents stratégiques ont été des résultats palpables qu'on peut considérer comme des effets/impacts à court terme et vont permettre à la commune de Labé de se démarquer par rapport aux autres communes. Avoir des documents stratégiques à l'horizon 2030 pour son développement était nécessaire.

Je lance un appel à la commune de Labé pour mettre en œuvre ces documents et valoriser les organes de gouvernance mis en place pour qu'ils puissent s'engager à accompagner la commune pour toute activité, ce qui est d'ailleurs leur vocation.

ABDOULAYE BAH - DIRECTEUR PREFECTORAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LABÉ PAR INTERIM



La Direction préfectorale de l'Environnement et du Développement durable de Labé est très satisfaite pour son implication dans l'élaboration de ce document stratégique pour la commune de Labé.

C'est un document de référence qui va contribuer au rayonnement de la commune de Labé défini sur la période 2023 – 2030 avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. C'est un document pratique qui apportera un plus dans l'orientation de la commune pour le développement durable. Il permettra non seulement de nouer des nouveaux partenariats mais aussi de renforcer et de consolider ceux déjà existants.

Nous sommes très satisfaits de la démarche et des résultats obtenus. La manière de faire est innovante, pas d'idées arrêtées, c'est une approche méthodologique participative. Nous saluons aussi la bonne communication à travers la création des plateformes.

Nous remercions toutes les parties prenantes mais très particulièrement l'équipe du projet pour leur professionnalisme.

Nous lançons un appel à tous les acteurs concernés pour renforcer davantage les liens de collaboration et d'appui afin de consolider les acquis pour faire de notre préfecture une référence en République de Guinée.

ACRONYMES

3RVE	Réduction à la source, récupération, recyclage, valorisation, élimination
AC	Agent communautaire
CET	Centre d'enfouissement technique
CCC	Cadre de concertation communal
CP-OSC	Conseil Préfectoral des organisations de la société civile
CSO	Comité de suivi opérationnel
CU	Commune urbaine
GIE	Groupement d'intérêt économique
GDS	Gestion des déchets solides
IEC	Information, éducation, communication
OCB	Organisation communautaire de base
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAGODD	Programme d'appui à la gouvernance des OSC pour un développement durable
PAI	Plan annuel d'investissements
PGDS	Plan de gestion des déchets solides
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
RECO	Relais communautaire

1

CONTEXTE

Le territoire de la Commune Urbaine de Labé connaît actuellement plusieurs problématiques liées à la dégradation de son environnement, en particulier par rapport à la gestion des déchets.

Cette dernière est un problème majeur dans la Commune Urbaine de Labé, où plus de cent tonnes de déchets sont produites chaque jour. Si un service de collecte a été mis en place par la Commune, les moyens alloués à cette problématique demeurent insuffisants puisque seuls 31% des déchets sont aujourd'hui correctement gérés. A ce titre, la pollution due aux déchets plastiques est particulièrement considérable, notamment à cause de la consommation d'eau conditionnée en sachets qui est produite par plus d'une dizaine d'unités de production à travers la Commune de Labé.

L'équipe communale a pris des mesures pour mettre en place certaines initiatives, notamment des journées d'assainissement, des sensibilisations à destination des citoyens, des incitations à installer des points de précollecte et elle a réalisé des campagnes d'informations auprès des gros producteurs de déchets (vendeurs au marché et entreprises). Elle s'est également dotée d'équipements supplémentaires pour faciliter l'évacuation vers la décharge. Néanmoins, la gestion des déchets reste un problème prioritaire sur le territoire communal.

Le manque de vision de la commune sur la gestion des déchets, la dégradation des infrastructures d'assainissement, les mauvaises pratiques des habitants en matière de gestion des déchets, le manque de décharge appropriée, le faible taux de valorisation des déchets, le manque de centres de traitement et/ou valorisation et le manque de synergie entre les acteurs de la filière sont autant de problèmes à résoudre par la Commune.

Ainsi, face à cette situation, les recommandations des différentes études réalisées par les ONG en matière d'assainissement suggèrent à la commune et à ses partenaires techniques et financiers d'élaborer un plan communal de gestion des déchets avec une vision très claire.

La planification de la gestion des déchets solides est un processus qui consiste à impulser une dynamique d'organisation du service. Elle est du ressort des collectivités et des communautés et de ce fait traduit les aspirations, les besoins d'amélioration de l'assainissement au bénéfice des populations.

Par une approche participative, l'ensemble des acteurs définissent les grandes orientations en matière de gestion des déchets solides, les objectifs de performances à atteindre, dégagent les priorités et enfin déterminent les conditions et les moyens de réalisation de ces objectifs de performance (mobilisation sociale, mobilisation des moyens financiers et matériels, organisation...).

2

PRESENTATION DE L'OUTIL "PLAN DE GESTION DES DECHETS SOLIDES"

Le plan communal de gestion des déchets solides est un outil de planification stratégique et opérationnelle visant à améliorer les performances de la commune dans le domaine de la gestion des déchets. Cela implique de rationaliser l'opération de collecte et du transport des déchets tout en améliorant la propreté et la protection de l'environnement dans le périmètre communal. Le PGDS permet à toutes les parties prenantes, c'est-à-dire au Conseil Communal, aux structures administratives concernées, aux PME opérant sur le terrain, en collaboration avec la société civile et les partenaires au développement, d'établir un programme pluriannuel des actions, adaptées aux réalités locales.

Il permet d'une part, de :

- Doter la Commune d'un outil de référence pour la gestion des déchets ;
- Élaborer une étude sur le circuit de collecte, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Encourager la collecte sélective et le développement de la filière ;
- Développer la communication avec les citoyens et les autres acteurs ;
- Réduire considérablement les quantités de déchets dans le périmètre communal.

Et d'autre part, il conduit la commune à :

- Elaborer une stratégie de gestion intégrée des déchets urbains qui permettra à la municipalité de préserver ses ressources, la santé et la qualité de vie de sa collectivité et d'assainir sa ville ;
- Elaborer une politique communale qui définira les objectifs à court et long terme pour le développement de la ville ;
- Intégrer la gestion de ses déchets dans ses activités de développement ;
- Permettre à chaque acteur de contribuer à la gestion intégrée des déchets ;
- Créer une synergie des acteurs ;
- Evaluer les flux de déchets, leur composition, leur évolution spatio-temporelle, et déterminer les coûts des systèmes de gestion des déchets ;
- Favoriser la mise en place des dispositions spécifiques et l'élaboration d'un cadre logique pour la mise en œuvre du programme communal en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la localité ;
- Définir les sources des investissements et le mode de gestion financière.

Le plan de gestion des déchets est complémentaire aux documents stratégiques suivants :

- Plan d'action environnemental "Vision 2030" à travers ses volets "Gestion des déchets" et "Latrinisation";
- Son plan de développement local qui mentionne des actions comme la mise en place d'un mécanisme de collecte de transfert des ordures, la création de 7 dépotoirs d'ordures, la sensibilisation des populations pour une meilleure gestion des déchets plastiques, l'installation de 295 poubelles au niveau des lieux de rassemblement, la réalisation de 10 blocs de latrines publiques, le curage des caniveaux et cours d'eau,... ;
- Son plan annuel d'investissement qui, nécessairement, doit s'inspirer des deux plans cités précédemment.

3

SITUATION DE REFERENCE DE LA GESTION DE DECHETS DE LA COMMUNE URBAINE DE LABE EN 2023

INTRODUCTION

Comme pour la plupart des villes à travers la Guinée, la Commune Urbaine de Labé n'échappe pas aux problèmes posés par l'augmentation sans cesse croissante de la production des déchets et aux conséquences que cela entraîne sur la collecte, l'évacuation et l'élimination de ceux-ci. Si la résolution du problème est relativement aisée dans le milieu péri-urbain où la matière organique des déchets ménagers peut être enfouie pour amender des sols et le reste détruit par combustion sans trop de nuisances, elle est autrement plus complexe dans les quartiers urbains. Dans ces zones, la forte concentration des populations et des activités économiques est à l'origine d'une production importante et diversifiée de déchets dont la gestion nécessite la mise en œuvre de moyens importants et d'infrastructures adaptées. De plus, cette concentration des activités économiques provoque un accroissement accéléré de la population urbaine, attribuable à un exode rural facilement compréhensible. Eu égard à cette situation difficilement maîtrisable, se développe la spirale d'une urbanisation rapide sans contrôle des infrastructures (immeubles à usage commercial, maisons d'habitation, ...) ni gestion des revenus municipaux, pourtant nécessaires au financement des services communaux tels que la collecte des déchets solides.

1. NATURE ET VOLUME DES DECHETS

Plusieurs familles de déchets sont produites en fonction de l'activité à l'origine des déchets. Ils proviennent des ménages, des marchés, de l'abattoir, des artisanats, des restaurants, des bars, des entreprises, etc. Labé étant un grand centre commercial, on y rencontre tous types de produits : manufacturés, alimentaires, textiles, électroniques, bétails, etc.

a. Les ordures ménagères et assimilées

Les ordures ménagères et assimilées non collectées forment des tas ou sont éparpillées au sol dans tous les quartiers urbains de la ville. Selon les enquêtes que nous avons menées sur la composition des déchets ménagers dans la zone, la composition moyenne suivante à l'échelle communale a été retenue :

N°	Type de déchets ménagers	%
1	Matières plastiques	35%
2	Papiers et cartons	30%
3	Matières organiques	10,5%
4	Textiles	10%
5	Ferrailles / Métaux	5%
6	Divers	4%
7	Sol, Terre	3,5%
8	Bois	1,5%
TOTAL		100%

b. Les plastiques

La quantité de plastique est très importante. Cela est dû aux habitudes de la population de tout protéger, conserver ou transporter dans des sacs plastiques. La catégorie « divers » comporte des bouteilles, des emballages (principalement de type alimentaire), une partie de la composition des chaussures, etc. Les matières plastiques étant incassables et imputrescibles, elles sont une cause de pollution durable, car elles ont une longue durée de vie. Le recyclage, leur traitement ou leur diminution est donc impératif.



Exemples de dépotoirs comprenant des plastiques au niveau de la commune de Labé

c. Les papiers et les cartons

Les papiers et cartons sont aussi présents en grande proportion notamment au niveau des marchés.



Des déchets en centre-ville à proximité du marché central

d. Les métaux

Ce sont les boîtes de conserves, ustensiles de cuisine, pièces usées d'engins roulants, carcasses de véhicules, etc. Ils sont parfois collectés, entassés dans des magasins et revendus à des clients pour des fins de recyclage.



Les métaux sont collectés rapidement par le secteur informel

e. Les déchets des artisanats

Les déchets des garages de réparation et des ateliers sont essentiellement les métaux, les batteries, les huiles usagées, les filtres à huile, des boîtes de peinture et de solvant, des résidus de pâte, etc.

Les déchets des forges, cordonneries, tapisseries et ateliers de couture/broderie sont des débris de métaux, de toile et cuir, de tissus, etc. Les débris de ces déchets sont déposés dans les points d'apport volontaire au sol.

Les déchets des scieries et des menuiseries (sciures de bois, copeaux et autres débris) sont collectés par les habitants pour servir de bois pour cuisson.

Les déchets de salon de coiffure sont déposés dans les points d'apport volontaire au sol et les effluents liquides sont déversés dans la nature, ce qui est assez nuisible pour la santé et l'environnement.



Des déchets de menuiserie

f. Les déchets de boucherie

Les opérations d'abattage varient d'un jour à l'autre. Le nombre de bétails abattus varie selon l'activité économique. Ils sont davantage abattus les jours de marché et la veille des fêtes que les jours ordinaires. Un seul abattoir existe dans la ville, dans lequel plusieurs bouchers abattent leurs animaux (en moyenne 500 têtes par mois soit 17 par jour), mais d'autres comme les gérants de dibiteries le font à la maison pour éviter les taxes. Chaque animal génère une quantité importante de déchets (5-10 kg par animal).



Déchets de boucherie non pris en charge par les autorités

La collecte des déchets de boucherie se fait par des collecteurs privés. Ceux-ci passent chaque jour pour enlever les déchets après abattage (têtes, sabots, peaux, etc.). Les déchets qui sont composés de viscères, de têtes du bétail et de sabots sont collectés pour être soit revendus au marché soit cuits avant d'être vendus.

Les peaux des animaux abattus sont revendus à des collecteurs pour être séchées et vendues en Sierra Leone. Les excréments sont récupérés par les femmes maraichères qui les collectent, les entassent et les sèchent avant de les utiliser comme fumure.

Malgré cela, on retrouve toujours dans l'abattoir une quantité importante de déchets (cornes,

sang, etc.) déposés chaotiquement dans la nature sans respect des normes et règles écologiques causant ainsi des problèmes de pollution pour le cours d'eau et la population avoisinante, attirant les mouches et les vautours.

g. Les déchets de chantier

Ce sont les déchets provenant des travaux de construction, de rénovation, de démolition ou d'excavation. On retrouve les gravats ou résidus parqués au sol et qui obstruent la chaussée, contribuant ainsi à la création des embouteillages dans la ville. Ces déchets sont souvent utilisés par des particuliers pour des besoins de remblai et parfois pour traiter les « nids de poule » à travers la ville.



Les déchets de chantier en pleine ville sur la voirie

h. Les déchets solides industriels

La collecte des déchets solides industriels n'existe pratiquement pas à Labé. Cependant, des unités de production d'eau existent un peu partout travers la ville. Les déchets plastiques qu'elles produisent sont collectés et stockés sur leurs sites ou abandonnés dans la nature. Parfois l'incinération sauvage est le mode de traitement le plus utilisé dans ces industries avec tous les problèmes environnementaux que cela peut poser.

i. Les déchets agricoles

L'agriculture et l'élevage étant des activités prédominantes dans la ville, la quantité de ces déchets produite est importante. Ils proviennent des cultures, du sol et de l'élevage et ne subissent aucun traitement avant d'être valorisés en fumure. Les fumiers et autres fientes sont collectés, entassés et revendus aux maraichers.

2. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

a. Rôles des différents acteurs impliqués dans la gestion des déchets de la commune

Les acteurs intervenant dans le processus de planification de la gestion des déchets solides ont été répertoriés en fonction de leur implication directe ou indirecte dans les questions liées à l'assainissement et plus particulièrement à la gestion des déchets solides. Ces acteurs sont les communes incluant les élus locaux, les services techniques municipaux, les prestataires de services, les organisations de la société civile (OSC) intervenant dans le domaine, les partenaires techniques et financiers et enfin la population qui est à la fois actrice et productrice de déchets.

Les rôles et responsabilités de chacun de ces acteurs sont définis de façon précise ci-dessous :

La Commune

- Mobiliser les ressources matérielles et financières pour l'assainissement et la gestion des déchets ;
- Lutter contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances par la mise en place d'un système efficace et fiable de pré-collecte, collecte, transfert et traitement des ordures ;
- Promouvoir et renforcer les structures privées (PME, PMI, ONG, Associations, Groupements, ...) de collecte, d'évacuation, de traitement et de recyclage de déchets par la délégation de ses pouvoirs à travers le lancement des procédures d'appels d'offres pour la délégation des services de pré-collecte, de collecte dans son territoire, et cela conformément aux règles nationales de passation de marché ;
- Assurer le suivi/contrôle de la performance des délégataires des services de pré-collecte, de collecte, d'évacuation et d'élimination de déchets en collaboration avec les autres acteurs ;
- Faire respecter l'exclusivité de l'exploitation des concessions de pré-collecte, de collecte, d'évacuation et d'élimination de déchets (installer des brigades de salubrité, contrôler et sanctionner les contrevenants et autres opérateurs informels) ;
- Faire respecter la réglementation auprès des usagers du service et notamment l'obligation de l'abonnement et l'interdiction des mauvaises pratiques (brûlage, dépotage sauvage, etc.)
- Elaborer des documents stratégiques de développement humain durable (plan de développement local, plan de gestion de l'environnement, plan de gestion des déchets, etc.) ;
- Informer, éduquer et sensibiliser les populations sur l'hygiène, la salubrité et le civisme ;
- Aménager les infrastructures communales de gestion de déchets (points de collecte, de traitement et de recyclage d'ordures) ;
- Mettre en place et animer un cadre d'échange et de concertation pluri-acteurs sur la gestion des déchets dans la Commune ;
- Faire la promotion du principe "pollueur-payeur" et assurer la pérennisation des résultats.

Les populations

Elles jouent un rôle primordial dans le diagnostic, la formulation des besoins, l'identification des actions et leur exécution. Elles contribuent également dans le financement et le suivi évaluation des actions du PGDS par la souscription et l'abonnement aux services d'assainissement.

Les chefs de quartiers et de secteurs

Les chefs de quartiers et les chefs de secteurs, bien qu'ils administrent le quartier sous l'autorité du Maire de la Commune, ne sont pas des acteurs institutionnels car le cadre juridique actuel ne leur attribue pas de rôle spécifique. Définir et formaliser leurs modalités d'implication en matière d'assainissement est néanmoins essentiel afin qu'ils puissent coordonner au niveau local les actions suivantes :

- Contribuer à la mobilisation, à l'information et à la sensibilisation des communautés sur l'assainissement et la gestion des déchets
- Faciliter l'identification et le choix des lieux de pré-collecte et de collecte ;
- Suivre et protéger les lieux de pré-collecte et de collecte ;
- Vulgariser la réglementation en matière d'hygiène et d'assainissement ;

- Contrôler les contrevenants aux règlements d'hygiène et de salubrité ;
- Suivre la performance des opérateurs de pré-collecte ;
- Dynamiser les actions de salubrité et de sensibilisation portées par la société civile.

Les autorités coutumières

Quoique leur statut ne soit pas clairement défini par les textes en vigueur, les autorités coutumières sont incontournables dans la résolution des questions locales liées notamment au foncier et à la gestion des ressources naturelles, à la mobilisation des populations autour des actions de sensibilisation et d'éducation pour le changement de comportement indispensable en matière de gestion de déchets.

Les services techniques

- Veiller à l'application des Politiques Nationales d'assainissement et de gestion de l'Environnement (vulgariser les textes de lois et assurer le suivi des actions) ;
- Apporter des appuis/conseils à la Commune et aux autres acteurs dans le choix des actions et en assurer la faisabilité technique ;
- Faciliter la normalisation et l'accompagnement des OSC et structures privées d'assainissement ;
- Assurer la pérennisation des actions d'assainissement.

Les organisations de la société civile

La société civile a pour rôle d'accompagner/favoriser la mise en œuvre des stratégies définies, à travers des actions de prestations de services, d'appuyer à la réalisation des activités, de conseiller et former les acteurs à l'esprit d'une meilleure gestion des déchets, au changement de comportement et au développement d'attitudes éco-citoyennes.

- Assurer les actions d'Informations-Education-Communication (IEC) ;
- Renforcer les capacités des acteurs et bénéficiaires ;
- Assurer le suivi évaluation des actions (contrôle citoyen de l'action publique) ;
- Assurer la fonction de veille et d'alerte sur les mauvaises pratiques environnementales ;
- Dénoncer les actes d'incivisme ;
- Faire du lobbying et des plaidoyers auprès des autorités, des élus et des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Initier et réaliser des actions d'assainissement.

Les prestataires de services

Constitués d'expertises extérieures et/ou privées, nationales ou locales, les prestataires de services appuient les collectivités, les structures privées et les populations dans l'élaboration des documents stratégiques et dans l'exécution des actions.

Partenaires au développement

- Elaborer des stratégies d'appui/accompagnement des collectivités ;
- Appuyer les collectivités techniquement et financièrement dans la définition des stratégies locales de développement ;
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies locales de développement ;

b. L'organisation actuelle du personnel de collecte

N°	Désignation	Nombre de personnel d'assainissement		
		TAYOB	DYNAM	ALISA-GDD
1	Coordinateur	1	1	1
2	Chargé des opérations	1	0	3
3	Superviseur	2	1	0
4	Agent de recouvrement	0	2	2
5	Employé de bureau	3	0	0
6	Chauffeur	6	2	0
7	Tricycliste	4	0	1
8	Manoeuvre et balayeuse	60	8	0
TOTAL		77	14	7

Le processus de collecte et d'évacuation des déchets est assuré par la Commune assistée par trois PME dont TAYOB est la seule ayant une convention de partenariat avec la Mairie. Ce qui indique qu'il n'y a actuellement pas de mécanismes efficaces de coordination, d'échanges et de concertation entre les structures opérant sur le terrain afin de créer une synergie d'action.

c. Collecte assurée par la commune

L'essentiel de la collecte des déchets était assuré par le service communal en charge de l'assainissement. Mais depuis la contractualisation avec la PME TAYOB, la Commune se réserve juste de petites concessions qui se limitent à l'intérieur des principaux marchés de Daka, Radar et du Grand marché. L'extérieur des marchés, composé des boutiques, magasins et autres établissements de commerce est concédé aux PME TAYOB et DYNAM.

d. Collecte assurée par l'entreprise TAYOB

Bénéficiaire du contrat de délégation de la gestion des déchets de la Commune de Labé, TAYOB gère l'essentiel des déchets collectés dans la municipalité. Sa zone d'intervention actuelle concerne les quartiers Pounthioun, Kouroula, Tata 1, Mairie, Mosquée, Dow Saaré, Daka 2 et les alentours des marchés central et Daka. TAYOB envisage d'élargir ses interventions à 12 quartiers urbains dans les prochaines années. Sa clientèle est diverse et composée des ménages, des établissements de commerce (boutiques, magasins, kiosques) des établissements sanitaires (hôpitaux, centres de santé, cliniques et cabinets de soins privés, pharmacies), des services publics et privés (bureaux, écoles, restaurants, hôtels, salons de coiffure, ...)

e. Collecte assurée par DYNAM

A l'instar de TAYOB, DYNAM intervient aussi dans certains quartiers urbains de la Commune. DYNAM offre ses services aux ménages dans les quartiers, aux entreprises privées (restaurants, ateliers et autres structures), à certains services de l'administration publique mais ne touche pas les marchés et alentours dont la Commune se réserve les droits.

DYNAM compte à date au moins 400 abonnés qui disposent chacun d'une poubelle moyennant une caution de 10 000NF ; chaque abonné reçoit une carte d'abonné et paie 45 000 GNF/mois.

f. Collecte assurée par Alisa-GDD

La PME Alisa-GDD n'intervient pour le moment que dans le quartier Madina où elle a son siège et bénéficie du soutien du chef du quartier, des chefs de secteurs, des GIE et les personnes ressources. Elle mène des activités de sensibilisation auprès des ménages et a enregistré 93

adhésions (ménages, pharmacies, boutiques, kiosques, cliniques) à son projet d'assainissement du quartier pour le bien-être des populations.

Le matériel et équipement dont dispose Alisa-GDD se compose essentiellement d'un tricycle, de brouettes, de poubelles, de pelles, râteaux et des fourches.

En terme de perspectives, la PME a trouvé une parcelle pour le stockage des déchets qui seront triés. Les plastiques seront mis en vente et les déchets organiques serviront à du compostage. Certains fermiers/maraichers ont déjà commencé à contacter la PME pour l'achat des déchets biodégradables pour en faire du compost. Il est également envisagé dans les jours à venir de mettre en place un dispositif de tri des déchets à partir des ménages.

La principale difficulté évoquée par la PME est le manque de collaboration avec les autorités communales qui, pour le moment, ne lui ont pas attribué de concessions dans la gestion des déchets.

3. ETAT DU MATERIEL DE NETTOIEMENT ET INFRASTRUCTURES

a. Etat du matériel de nettoyage

N°	Désignation	Etat du matériel		
		TAYOB	DYNAM	ALISA-GDD
1	Camions	2	3	0
2	Camionnettes	1	0	0
3	Voitures	0	1	0
4	Tricycles	5	0	1
5	Poubelles	200	400	63
6	Brouettes	20	10	4
7	Pelles	5	0	6
8	Fourches	20	0	6
9	Râteaux	20	0	6
10	Bacs	2	0	6
11	Tracteurs	0	0	0
12	Remorques	0	0	0

b. Etat du Quai de Sassé et des points de collecte

Le quai de Sassé occupe une place centrale au niveau de la commune, entre le grand marché et la mairie. Réalisé grâce à un financement du Sicoval (Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain) il y a plus d'une dizaine d'années, ce quai qui centralisait les déchets des points de pré-collecte du centre-ville est dans un état de dégradation avancée.

Le quai actuel de Sassé est inadapté parce qu'il ne répond pas aux normes standards pour les points de regroupement des déchets. L'ouvrage est devenu peu fonctionnel et ne permet plus de répondre aux défis auxquels est confrontée la Commune Urbaine. Des travaux de réhabilitation avaient été entrepris en novembre 2017 mais ils étaient restés superficiels. Il est également situé près du cours d'eau Sassewol fortement impacté par les déchets.

Il n'est d'ailleurs pas opérationnel depuis que la Mairie a contracté avec la PME TAYOB pour tout ce qui est collecte et évacuation des déchets dans la Commune. A la place du quai, TAYOB a mis en place un bac à ordures mobile où ils récupèrent les ordures pour les transporter directement vers la décharge. Il est donc important d'avoir un point de collecte intermédiaire fonctionnel et opérationnel afin de réunir les conditions matérielles permettant d'améliorer la situation.



Le quai de Sassé dans un mauvais état

c. Etat de la décharge de Thialakoun

La seule décharge publique fonctionnelle existante se trouve à la périphérie de la ville (Thialakoun) ; son site n'est pas approprié et constitue un objet de conflit.

Selon le rapport de "l'étude diagnostic sur l'état des lieux de l'assainissement dans la Commune urbaine de Labé : latrinsation publique et gestion des déchets ", la quantité moyenne des déchets déposée par semaine à la décharge de Thialakoun est de 200 m³ (soit 80 tonnes) et 800 m³ par mois (soit 320 tonnes). 90% des déchets déversés à Thialakoun proviennent du marché central.

Il n'y a aucune opération de tri, à l'exception de quelques jeunes et enfants qui s'y aventurent pour récupérer des déchets métalliques et plastiques. Un centre de tri et de recyclage des déchets y est construit mais il est loin d'être fonctionnel faute d'équipement et de personnel compétent en la matière.

Le site n'est pas protégé (manque de clôture en dur) et les ordures sont brûlées sur place ; le dispositif de suivi en place est composé d'un seul gardien assisté de son fils. Par ailleurs, on note l'absence de toute structure de base pouvant assurer la gestion du site, et/ou le faire fonctionner (centre de tri adapté, eau, électricité, sanitaire, etc.).

Les ordures brûlent et dégagent une fumée qui envahit les quartiers voisins et pollue l'air ; les animaux domestiques y brûlent souvent dans la braise ou consomment des matières plastiques et finissent par mourir.

En saison pluvieuse, les camions ne peuvent pas accéder au site ; ils déversent les ordures au bord de la route. Les ordures pourrissent et se décomposent pour dégager des odeurs nauséabondes.

La décharge se trouve dans une pente assez raide et peu perméable ; ce qui avec le temps peut entraîner la contamination de la nappe phréatique et du cours d'eau à travers les eaux de pluie.



La décharge non protégée de Thialakoun

4. QUALITE DU SERVICE DE NETTOIEMENT

a. Part évacuée sur la quantité produite

Pour être fiable, la quantification des déchets demande une organisation basée sur une collecte régulière et la pesée systématique des camions et des bennes. De manière générale, les statistiques officielles en matière de production et de composition des déchets ménagers sont difficiles à obtenir et restent approximatives. Elles sont bien souvent basées sur des recensements non exhaustifs de la population et l'évaluation sommaire de la quantité et de la qualité des déchets collectés. À cela s'ajoute l'absence fréquente de pont-basculé à l'entrée des décharges, généralement non contrôlées.

Cependant, l'ONG APRODEJ, dans "l'étude diagnostic sur l'état des lieux de l'assainissement dans la Commune urbaine de Labé : latrinisation publique et gestion des déchets", rapporte les données ci-dessous :

N°	Collecteurs	Site de collecte	Quantités collectées par mois
1	DYNAM	Ménages	240 t
2	Commune	Marché central (Sassé, Bac Yenguema)	480 t
		Daka	4 t
3	Jardiniers, maraîchers, fermiers, ménagères	Ateliers de menuiserie	189 t
TOTAL DECHETS COLLECTES PAR MOIS			918 t
TOTAL DECHETS PRODUITS PAR MOIS			2 897 t
TAUX DE COLLECTE DES DECHETS			31,5%

b. Part valorisée sur la quantité produite

L'état des lieux mentionne que la filière valorisation des déchets comprend la collecte et le recyclage des plastiques, des métaux et des peaux d'animaux. La récupération se fait à travers des ramasseurs à partir des dépotoirs, ou par des intermédiaires qui collectent pour revendre aux artisans. Dans le cas de la Commune Urbaine de Labé, quelques rares structures (GCM, DYNAM, ALISA-GDD et AFEDD) collectent et/ou valorisent des déchets mais ne disposent ni de moyens appropriés ni de statistiques fiables permettant de déterminer la quantité moyenne mensuelle de déchets collectés et/ou valorisés. Aussi, les quantités de métaux et autres peaux collectées et valorisées ne sont pas connues.

c. Perception et attentes de la population sur la qualité des services

L'analyse des enquêtes que nous avons menées auprès de la population de Labé nous a permis de montrer qu'elle est consciente de la présence des déchets. Le concept des déchets et de l'environnement n'est pas bien perçu par la population. Sa préoccupation est de se débarrasser des ordures et non de les éliminer. Quel que soit le niveau de richesse, le dépôt d'ordures se fait au sein ou devant la concession.

La population trouve que la présence des déchets et dépotoirs est gênante, seulement c'est une affaire qui concerne la municipalité qui doit instaurer la propreté dans la ville. Elle nie toute part de responsabilité dans cette situation, car la faute revient à la Mairie qui n'a pas fait son travail. Entre temps chaque habitant de Labé s'occupe de ses déchets à sa manière.

La quasi-totalité des enquêtés (95%) ont répondu que les ordures étaient ressenties comme une nuisance et trouvent la nécessité de mettre en place un système de collecte des déchets.

La population est divisée en ce qui concerne sa réelle volonté de payer pour les services de collecte. En ce qui la concerne certains ménages, si la question de payer est imposée par la mairie, elle s’y pliera, sinon, elle n’a pas de moyen financier pour le faire alors que d’autres sont disponibles à payer volontairement pourvu qu’on les débarrasse des ordures. La somme que les ménages sont prêts à payer varie entre 5 000 GNF et 20 000 GNF/mois alors que le montant actuel d’abonnement est fixé à 45 000 GNF par mois.

5. FINANCEMENT DU SERVICE DE NETTOIEMENT

a. Subvention communale

Si au départ la commune de Labé prenait intégralement en charge les dépenses liées à l’assainissement, la délégation du service réalisée au bénéfice de TAYOB depuis août 2022 a désormais changé la donne. En effet, la convention qui lie la Mairie de Labé à la PME TAYOB stipule dans son chapitre 7, article 36 ce qui suit : *“La société est rémunérée par le prélèvement des frais d’utilisateurs qu’elle collecte elle-même auprès des utilisateurs et par la vente des produits dérivés que sont les pavés et le compost. D’après les estimations, au pire des cas, les redevances d’utilisateurs représentent au moins 32% du total des revenus de la société de projet et les services de collecte, transport et mise en décharge des déchets solides ménagers et déchets assimilés correspondent à 82% des charges opérationnelles totales. Ainsi, la vente de produits dérivés représente au moins 65% des recettes totales de la société de projet correspondant à 18% des charges opérationnelles. Ainsi, au pire des cas, les redevances d’utilisateurs couvrent au moins 61% des charges opérationnelles directes liées à la collecte, au transport et à la mise en décharge des déchets solides et déchets assimilés”.*

A cela s’ajoute les dispositions de l’article 26 qui stipulent : *“ [...] il a été entendu que la Mairie cède à la société certains matériels affectés aux services de la propreté : camions bacs à déchets, brouettes, balais, râteliers, pelles, pioches, houes...”* dont l’évaluation fait partie de la subvention de l’assainissement par la Mairie qui est estimée à la hauteur de 47% des charges liées à l’assainissement alors que la contribution de TAYOB est, selon les prévisions de la convention, estimée à 27%.

b. Abonnement des ménages

Les ménages et autres clients contribuent au financement de la gestion des déchets à travers leur abonnement à l’une des trois PME (TAYOB, DYNAM et ALISA-GDD dont la seule contractuelle avec la Mairie est TAYOB) qui opèrent dans la collecte et l’évacuation des déchets à Labé. En plus des ménages qui souscrivent, les autres clients sont des restaurants, hôtels, cliniques privées, OSC, l’hôpital régional, des entreprises, centres de santé, établissements scolaires, boutiques, magasins, containers pharmacies, salons de coiffure, etc. La contribution des ménages aux services payants se résume comme suit :

N°	PME	Nombre de ménages abonnés	Tarif mensuel	Montant prévisionnel mensuel
1	TAYOB	400	45 000 GNF	18 000 000 GNF
2	DYNAM	400	45 000 GNF	18 000 000 GNF
3	ALISA-GDD	93	25 000 GNF	2 325 000 GNF
TOTAL				38 325 000 GNF

Auprès de TAYOB, 250 boutiques payent 20 000 GNF par mois, 600 magasins 30 000 GNF, 10 pharmacies 50 000 GNF, 150 containers 10 000 GNF, 2 hôtels 125 000 GNF pour un montant mensuel total estimé à 25 250 000 GNF.

4

PLAN DE GESTION DES DECHETS SOLIDES

1. VISION DE LA MAIRIE DE LABÉ

La vision projetée par la Mairie de Labé en matière d'assainissement et de gestion des déchets est de favoriser "Labé, ville écologique, verte, propre et saine où il fait bon vivre".

La vision repose sur une approche intégrée dont la mise en œuvre suppose des actions concertées pour renforcer la qualité de l'assainissement dans la Commune.

La vision s'inscrit dans une dynamique d'amélioration constante de la qualité de l'assainissement à travers une promotion des pratiques améliorées de gestion de déchets et respectueuses de l'environnement.

2. OBJECTIFS, DURÉE, AXES STRATÉGIQUES, RÉSULTATS ATTENDUS

Les objectifs visés par le présent plan de gestion cadrent avec la vision de la Commune et de la stratégie nationale de professionnalisation de la gestion des déchets et se veulent conformes à la Politique Nationale d'Assainissement. Il s'agit notamment de :

- Mettre en place les infrastructures et les équipements pour une gestion efficiente des déchets ;
- Améliorer les mécanismes de coordination, de suivi/contrôle et de financement de la filière ;
- Renforcer les capacités des acteurs et favoriser le partenariat public – privé ;
- Promouvoir un cadre réglementaire favorable à une gestion efficace des déchets.

Ce présent plan de gestion des déchets propose une période de mise en œuvre de huit ans (2023 – 2030) pour se caler sur le Plan d'action environnemental "Vision 2030".

Le Plan de gestion des déchets solides de la commune urbaine de Labé s'articule autour de 4 axes stratégiques:

- Mise en place d'un système de gestion technique des déchets selon les maillons : pré-collecte, collecte-transfert et élimination/enfouissement ;
- Mise en place de mécanismes de gouvernance performants et d'un système de suivi-évaluation efficace de la gestion des déchets dans la CU ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la gestion des déchets et développement de partenariats publics-privés ;
- Mise en place de mécanismes pour un financement durable de la filière Gestion des Déchets dans la commune.

Les différents résultats attendus et les activités prévues pour les atteindre sont présentés dans les tableaux qui suivent.

Axe Stratégique 1	
Mise en place d'un système de gestion technique des déchets selon les maillons : pré-collecte, collecte-transfert et élimination/enfouissement	
Résultat 1.1 : Mettre en place un service de pré-collecte de qualité dans les quartiers et les marchés	
Action 1	Introduction du tri systématique des déchets organiques dans les ménages et les marchés et les munir d'équipements permettant un prétraitement des matériels valorisables (plastique, métaux, etc.)
Action 2	Aménagement de points de collecte et/ou de transit dans les douze quartiers urbains
Action 3	Aménagement et promotion des fosses fumières dans les seize quartiers péri-urbains
Action 4	Acquisition et mise à disposition de matériels et équipement logistique adéquats pour les acteurs de collecte et d'évacuation de déchets
Résultat 1.2 : Améliorer le niveau de valorisation de déchets organiques (compostage) et non-organiques (plastiques, métaux et autres)	
Action 1	Appui à l'émergence de GIE autour des filières de valorisation des métaux (fer et aluminium) plastiques et cuirs
Action 2	Construction d'un centre artisanal de valorisation des métaux, plastiques et cuirs et promotion des produits
Action 3	Construction et mise en charge de deux sites de compostage dans les quartiers péri-urbains
Résultat 1.3 : Mettre en place un service adéquat de transfert et d'élimination/enfouissement de déchets	
Action 1	Réhabilitation de la décharge de Thialakoun et opérationnalisation de son centre de tri et de valorisation selon les normes techniques requises
Action 2	Construction et mise en fonctionnement d'un centre d'enfouissement technique (CET) sur le site de Donghol Dayebhe
Action 3	Aménagement d'une fosse pour l'enfouissement des excréta issus de la vidange des fosses septiques
Action 4	Construction d'incinérateurs dans les structures sanitaires publiques non pourvues

Axe Stratégique 2	
Mise en place de mécanismes de gouvernance performants et d'un système de suivi-évaluation efficace de la gestion des déchets dans la CU	
Résultat 2.1 : La gouvernance communale de la gestion des déchets est opérationnelle et performante	
Action 1	Renforcement du dispositif de coordination et de pilotage du service de gestion des déchets par la définition des rôles et responsabilités et l'opérationnalisation effective des Commissions et comités mis en place à cet effet
Action 2	Organisation de réunions techniques périodiques (mensuelles ou trimestrielles) par l'Exécutif Communal afin d'évaluer la performance des commissions en charge de l'assainissement
Action 3	Redynamisation du cadre communal de concertation en environnement pluri-acteurs qui sert d'espace de dialogue et du Comité de Suivi Opérationnel qui contrôle les actions de terrain
Action 4	Redynamisation et opérationnalisation des structures de jeunesse à vocation volontaire au niveau des quartiers
Action 5	Appropriation du code des collectivités locales et vulgarisation de la politique Nationale d'Assainissement en vue d'une meilleure appropriation des contenus par les Conseillers Communaux et les chefs de secteurs et quartiers
Action 6	Elaboration et application des textes réglementaires nécessaires à la coordination et à la gestion efficace du secteur de l'assainissement (jet et rejet d'ordures, redevances, abonnement au service, police d'assainissement, ...)
Résultat 2.2 : Les comportements, attitudes et pratiques (CAP) des populations en matière d'assainissement du milieu sont adéquats	
Action 1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan efficace de mobilisation et de sensibilisation à base communautaire impliquant tous les acteurs (AC, RECO, OSC, médias, etc.)
Action 2	Elaboration et mise en œuvre de projets de communication pour le changement de comportement
Résultat 2.3 : Des mécanismes efficaces de contrôle et de suivi-évaluation sont mis en place et opérationnels	
Action 1	Mise en place d'un dispositif efficace de suivi-évaluation, apprentissage et redevabilité (Attribution du rôle de S-E, élaboration du manuel, conception de fiches de collecte et de suivi, mise en place d'une base de données, alimentation de la base, etc.)
Action 2	Réalisation de missions de supervision, de contrôle et/ou d'audit des mécanismes de collecte et de gestion des ressources financières par les PME contractuelles
Action 3	Réalisation de missions d'évaluation, de capitalisation des projets et programmes d'assainissement de la commune et de démultiplication des bonnes pratiques
Action 4	Identification, mobilisation des personnes ressources autour d'un pool spécialisé en matière de gestion des déchets

Axe Stratégique 3 Renforcement des capacités des acteurs de la gestion des déchets et développement de partenariats publics-privés	
Résultat 3.1 : Les compétences techniques et les capacités managériales des acteurs de l'assainissement sont améliorées	
Action 1	Diagnostic et identification des besoins de formation et de renforcement des capacités auprès des différents acteurs de la gestion des déchets
Action 2	Elaboration et réalisation d'un programme de formation à l'intention des Conseillers Communaux et des membres des Commissions communales en charge de l'assainissement pour développer leurs capacités et leur fournir des outils sur la maîtrise d'ouvrage, la planification stratégique, le management et le leadership d'une Commune
Action 3	Elaboration et réalisation d'un programme de formation et de renforcement des capacités des acteurs privés prestataires de services de GDS (PME de pré-collecte, gestionnaire de décharge, entreprises de valorisation, etc.) et des OSC (structures de jeunes volontaires, GIE, ONG, etc.)
Action 4	Organisation de voyages d'études et d'échanges au niveau national et sous-régional pour s'inspirer des expériences sur d'autres territoires
Résultat 3.2 : Instaurer et développer le partenariat public-privé	
Action 1	Délégation des services de pré-collecte, de collecte et d'évacuation des déchets dans les douze quartiers urbains à des prestataires (PME ou GIE)
Action 2	Délégation du service de nettoyage des marchés à des prestataires (PME ou GIE)
Action 3	Délégation des services d'élimination/enfouissement de déchets à des structures spécialisées

Axe Stratégique 4 Mise en place de mécanismes pour un financement durable de la filière Gestion des Déchets dans la CU	
Résultat 4.1 : Consolider les mécanismes de financement de la maîtrise d'ouvrage de la Commune en matière de GDS	
Action 1	Identification d'une ligne budgétaire spécifique à l'assainissement dans le plan annuel d'investissements (PAI) de la commune
Action 2	Digitalisation des mécanismes de collecte des recettes fiscales afin de minimiser l'évasion fiscale
Action 3	Opérationnalisation des filières de valorisation 3RVE (Réduction-Récupération-Recyclage-Valorisation-Elimination) afin de diversifier les sources de revenus de la Commune
Résultat 4.2 : Définir et sécuriser le mécanisme principal de financement de la filière, y compris les assiettes fiscales (principe pollueur-payeur)	
Action 1	Définition de tarifs adaptés aux types d'usagers et harmonisés pour l'ensemble des PME pour le financement par les usagers du service de pré-collecte de déchets
Action 2	Mise en place d'un système de taxation indirecte pour le financement de la filière par les usagers du service de pré-collecte et les acteurs économiques et institutionnels
Action 3	Elaboration de textes réglementaires de police qui régissent l'hygiène et la salubrité publiques de la commune (abonnement des usagers aux services payants, utilisation des infrastructures d'assainissement [points de collecte, quais, décharges...], sanctions/amendes pour les contrevenants, etc.)

3. DESCRIPTION DES AXES STRATEGIQUES

a. Axe stratégique 1 : Mise en place d'un système de gestion technique des déchets selon les maillons : pré-collecte, collecte-transfert et élimination/enfouissement

L'aspect technique concerne la planification des systèmes de collecte, de transport et d'élimination/enfouissement et de valorisation des déchets. Il sera tout d'abord nécessaire de maîtriser les flux et les systèmes de collecte et de traitement des déchets. Il est ensuite nécessaire d'établir une planification opérationnelle qui prend en compte la capacité et la disponibilité des équipements, le personnel technique, les sites et infrastructures de traitement et les techniques d'élimination.

La collecte (y compris la pré-collecte)

Cette partie consistera à évaluer le taux de couverture prévisionnel de la collecte, le coût projeté, les problèmes liés au transport des déchets et la vision pour atténuer ces problèmes.

La valorisation

Cette partie redéfinira les matières actuellement recyclées, leurs quantités et à quel niveau il s'opère actuellement. Il sera proposé une approche pour l'amélioration de ce secteur.

L'élimination

Il sera question de revoir les pratiques actuelles d'élimination des déchets, leurs lacunes et leurs faiblesses et les normes sanitaires et environnementales dans laquelle elle est pratiquée. Il sera proposé une vision stratégique pour améliorer les pratiques d'élimination et des idées pour concrétiser cette vision.

Pour cette élimination, les exigences légales et réglementaires actuelles seront prises en compte, ainsi que les besoins en renforcement institutionnel afin de les améliorer. Il est prévu :

- L'introduction du tri systématique des déchets organiques dans les ménages et les marchés et les munir d'équipements permettant un prétraitement des matériels valorisables (plastique, métaux, etc.) ;
- L'aménagement de points de collecte et/ou de transit dans les douze quartiers urbains;
- L'aménagement et promotion des fosses fumières dans les Seize quartiers péri-urbains;
- L'acquisition et mise à disposition de matériels et équipement logistique adéquats pour les acteurs de collecte et d'évacuation de déchets ;
- L'appui à l'émergence de GIE autour des filières de valorisation des métaux (fer et aluminium), plastiques et cuirs ;
- La construction d'un centre artisanal de valorisation des métaux, plastiques et cuirs et promotion des produits ;
- La construction et mise en charge de deux sites de compostage dans les quartiers péri-urbains ;
- La réhabilitation de la décharge de Thialakoun et l'opérationnalisation de son centre de tri et de valorisation selon les normes techniques requises ;
- La construction et la mise en fonctionnement d'un centre d'enfouissement technique (CET) sur le site de Donghol Dayébhé ;
- L'aménagement d'une fosse pour l'enfouissement des excréments issus de la vidange des fosses septiques ;
- La Construction d'incinérateurs dans les structures sanitaires publiques non pourvues.

b. Axe stratégique 2 : Mise en place de mécanismes de gouvernance performants et d'un système de suivi-évaluation efficace de la gestion des déchets dans la CU

La politique communale a déjà défini les objectifs à court et long termes pour le développement de la filière gestion des déchets et a également fait le choix d'un mode de gestion des déchets. Ce cadre permet de définir clairement les rôles des différents acteurs afin que les responsabilités ne soient pas confondues sur le plan opérationnel. Il permet également de donner des directives pour l'application des rôles conçus pour les différents acteurs sur les plans technique et financier.

Pour le déroulement des activités, la commune devra :

- Renforcer son dispositif de coordination et de pilotage du service de gestion des déchets par la définition des rôles et responsabilités et l'opérationnalisation effective des commissions et comités mis en place à cet effet ;
- Organiser des réunions techniques périodiques (mensuelles ou trimestrielles) par l'Exécutif communal afin d'évaluer la performance des commissions en charge de l'assainissement ;
- Redynamiser le cadre communal de concertation en environnement (CCC) pluri-acteurs qui sert d'espace de dialogue et du Comité de Suivi Opérationnel (CSO) qui contrôle les actions de terrain ;
- Redynamiser et opérationnaliser les structures de jeunesse à vocation volontaire au niveau des quartiers ;
- Vulgariser le code des collectivités locales et la politique Nationale d'Assainissement en vue d'une meilleure appropriation des contenus par les Conseillers communaux et les chefs de secteurs et quartiers ;
- Elaborer et appliquer des textes réglementaires nécessaires à la coordination et à la gestion efficace du secteur de l'assainissement (jet et rejet d'ordures, redevances, abonnement au service, police d'assainissement,...).

D'autre part, l'un des résultats à atteindre est d'améliorer les comportements, attitudes et pratiques (CAP) des populations en matière d'assainissement. Pour cela la sensibilisation est le seul moyen de parvenir à des résultats concrets, car il doit être le fondement de l'action de la Mairie. Néanmoins, sensibiliser sera aussi un travail sur le long terme en vue d'une réelle assimilation de la part de la population des notions liées à l'hygiène et à la salubrité publiques. Ainsi, la Mairie devra également procéder à :

- L'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan efficace de mobilisation et de sensibilisation à base communautaire impliquant tous les acteurs (AC, RECO, OSC, médias, etc.) ;
- L'élaboration et à la mise en œuvre de projets de communication pour le changement de comportement.

Par ailleurs, la mise en place et l'opérationnalisation de mécanismes efficaces de contrôle et de suivi-évaluation constituent un autre résultat stratégique à atteindre. Il sera question entre autres de :

- Mettre en place un dispositif efficace de suivi-évaluation, d'apprentissage et de redevabilité (attribution du rôle de S-E, élaboration du manuel, conception de fiches de collecte et de suivi, mise en place d'une base de données, alimentation de la base, etc.);
- Conduire des missions de contrôle, de suivi et de supervision ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle pour assurer le respect des clauses des

contrats de délégation de services aux PME et autres ;

- Réaliser des missions de supervision, de contrôle et/ou d'audit des mécanismes de collecte et de gestion des ressources financières par les PME contractuelles ;
- Conduire des missions d'évaluation et de capitalisation de l'exécution des projets et programmes d'assainissement de la Commune.

c. Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités des acteurs de la gestion des déchets et développement de partenariats publics-privés

La mise en œuvre de ce Plan communal de gestion des déchets nécessite la mise en place et la réalisation d'un programme continu de renforcement de capacités et le développement de partenariats publics – privés. Tous les acteurs de l'assainissement à tous les niveaux sont concernés par le renforcement des capacités sans exception : cadres de services techniques déconcentrés, agents d'encadrement et d'exécution des services communaux et tous les acteurs impliqués (PME, PMI, OSC, etc.). Une telle disposition permettra de pérenniser les impacts positifs du système à l'échelle communale. Il s'agira de former les agents, techniciens et cadres chargés de la gestion des déchets dans les domaines de la collecte et des différentes filières d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets.

Pour cela la Commune procédera :

- Au diagnostic et à l'identification des besoins de formation et de renforcement des capacités auprès des différents acteurs de la gestion des déchets ;
- A l'élaboration et à la réalisation d'un programme de formation à l'intention des Conseillers communaux et des membres des Commissions communales en charge de l'assainissement pour développer leurs capacités et leur fournir des outils sur la maîtrise d'ouvrage, la planification stratégique, le management et le leadership d'une Commune ;
- A l'élaboration et à la réalisation d'un programme de formation et de renforcement des capacités des acteurs privés prestataires de services de GDS (PME de pré-collecte, gestionnaire de décharge, entreprises de valorisation, etc.) et des OSC (structures de jeunes volontaires, GIE, ONG, etc.).

Dans le même cadre, l'instauration et le développement de partenariats publics-privés, autrement dit la délégation de service public est encouragée pour renforcer le rôle de la Commune dans ses compétences régaliennes de coordination, de régulation, de contrôle et de supervision.

Pour le développement de partenariats, la commune devrait associer à ses actions des représentants des milieux liés à la récupération et à la valorisation, de l'agriculture, du commerce, de la construction, des ONG, des associations communautaires et de la population.

Il s'agit notamment de :

- Déléguer les services de pré-collecte, de collecte et d'évacuation des déchets dans les douze quartiers urbains à des prestataires (PME ou GIE) ;
- Déléguer le service de nettoyage des marchés à des prestataires (PME ou GIE) ;
- Déléguer les services d'élimination/enfouissement de déchets à des structures spécialisées.

La commune compilera chaque année des inventaires mensuels des déchets produits et éliminés dans la ville. A cet effet, les producteurs et les détenteurs d'installations d'élimination fourniront les renseignements nécessaires sur la quantité et les types de déchets éliminés ainsi que toutes les données utiles.

Elle collaborera également avec les entreprises exerçant des activités de recyclage pour promouvoir la formation. Elle mettra à disposition des informations, des techniques et des moyens d'action appropriés pour encourager l'adoption et faciliter l'exploitation de systèmes de réutilisation et de recyclage des déchets.

d. Axe stratégique 4 : Mise en place de mécanismes pour un financement durable de la filière Gestion des déchets dans la CU

La Commune doit examiner une gamme complète des possibilités de revenus, notamment les taxes, les redevances, les frais de location, les amendes relatives à l'application des textes, etc. Elle a un grand potentiel financier qu'elle pourrait exploiter. Le but visé consistera à faciliter l'accès au financement durable et au crédit, grâce à l'exploitation du potentiel local. L'application du principe pollueur-payeur sera également une source de revenu pour la commune.

Aussi, la municipalité peut se tourner vers le secteur privé comme autre source possible de revenus en confiant toute la gestion des déchets à ce secteur. Ceux qui vont enfreindre la loi payeront les amendes. En plus des taxes sur l'entretien des marchés, la Commune pourrait également construire des infrastructures publiques payantes (latrines, hangars, kiosques, gares-routières, des parkings, etc.) dans tous les lieux publics.

La commune peut d'autre part solliciter des appuis extérieurs. Les sources potentielles de financement de la mise en œuvre de la stratégie sont les bailleurs de fonds, les ONG et les banques. Les partenariats axés sur le financement permettront de développer les mécanismes d'attraction du secteur privé. Les services financiers pourront apporter un soutien essentiel à la réalisation des objectifs de la gestion intégrée des déchets.

Le premier résultat attendu est de consolider les mécanismes de financement de la maîtrise d'ouvrage de la Commune en matière de gestion des déchets à travers :

- La définition de tarifs adaptés en fonction des types d'usagers et harmonisés pour l'ensemble des PME pour le financement par les usagers du service de pré-collecte des déchets ;
- La mise en place d'un système de taxation indirecte pour le financement de la filière par les usagers du service de pré-collecte et les acteurs économiques et institutionnels ;
- La mise en place d'un dispositif réglementaire prévoyant des sanctions/amendes pour renforcer l'abonnement des usagers aux services payants et à l'utilisation des infrastructures d'assainissement (points de collecte, quais, décharges, ...) par les non abonnés.

Le second résultat attendu est de définir et sécuriser le mécanisme principal de financement de la filière, y compris les assiettes fiscales (principe "Pollueur – Payeur") par :

- La définition d'une ligne budgétaire spécifique à l'assainissement dans le Plan Annuel d'investissement (PAI) de la Commune ;
- La digitalisation des recettes fiscales afin d'améliorer les mécanismes de collecte et minimiser l'évasion fiscale ;
- L'opérationnalisation des filières de valorisation 3RVE (Réduction-Récupération-Recyclage-Valorisation-Elimination) afin de diversifier les sources de revenus de la Commune.

4. CHOIX D'UNE DELEGATION DE SERVICE

La définition des orientations stratégiques les plus adaptées pour gérer les déchets dans la Commune Urbaine de Labé a été menée avec les parties prenantes. Trois scénarii ont été définis et évalués en fonction des critères de suivants :

- Efficacité : les choix proposés permettent-ils de gérer les déchets de manière professionnelle à long terme ?
- Efficience : ces choix techniques sont-ils en phase avec les capacités de financement du service ?
- Cohérence avec la stratégie de professionnalisation.

La mise en œuvre de la présente planification reposera sur un certain nombre de principes directeurs décrits comme suit :

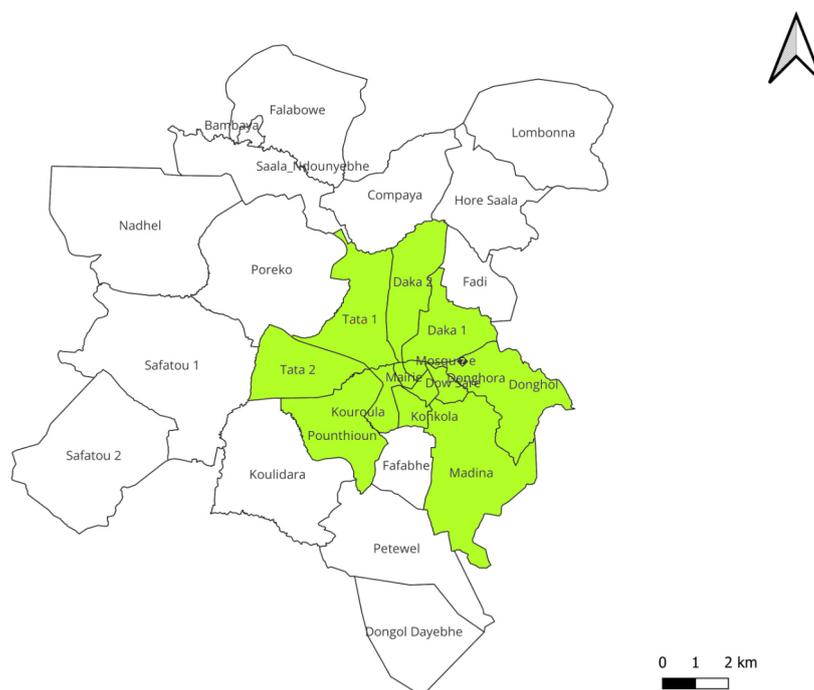
1. **Délégation de service public** : l'opération des services de pré-collecte, collecte, transfert et élimination/enfouissement de déchets sera déléguée à des prestataires privés et la Mairie pourra se concentrer dans le renforcement de ses compétences régaliennes : cadre réglementaire, planification, financement, appui conseil, contrôle et supervision.
2. **Prévention de la production de déchets** : il s'agira de promouvoir des mesures de prévention et de valorisation de déchets afin de réduire la quantité de déchets à gérer, les coûts de la filière à supporter et l'impact négatif sur l'environnement de la ville.
3. **Réduction des déchets à transférer à la source** : réduire au plus près de la source à travers le tri et la valorisation systématique la quantité de déchets à enfouir/éliminer afin de minimiser les coûts de transfert par la mise à disposition de matériels et équipement appropriés.
4. **Application du principe pollueur-payeur** : principe basé sur le fait de faire supporter les frais de gestion des déchets par ceux qui les produisent.
5. **Renforcement de capacités des acteurs** : l'assainissement est par nature d'intérêt public. Il est ainsi fondamental que, dans ce domaine, la commune urbaine et les différents acteurs puissent exercer effectivement leurs responsabilités essentielles d'où la nécessité de formuler et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la gestion des déchets.
6. **Dialogue et concertation** : pour atteindre ses objectifs, la commune devra toutefois agir de manière concertée avec les partenaires techniques, le secteur public et les OSC, dans la recherche de financements pour ses projets de développement.

Le scénario retenu (*délégation de service*) est la solution identifiée comme la plus pertinente par les acteurs à Labé. Il tient compte de la Politique nationale d'assainissement et de la stratégie nationale de professionnalisation de la gestion des déchets solides.

a. Mobilisation d'une ou plusieurs entreprises

Afin de mettre en place un service performant et durable de gestion de déchets solides dans la commune de Labé, les rôles et les périmètres d'action des différents acteurs du niveau opérationnel doivent être bien définis. L'option choisie par la Mairie est que les opérations de pré-collecte, collecte, transfert et élimination de déchets seront déléguées à des prestataires privés. Bien qu'elles soient trois à opérer actuellement sur le terrain, seule la PME TAYOB a une convention formelle avec la Commune. Il est donc envisagé par la Mairie de sélectionner et contractualiser avec d'autres structures privées car, dit-elle, la monopolisation de la gestion des

déchets n'est pas dans ses perspectives. La délégation de services se fera progressivement après avoir tiré les leçons de l'expérience avec TAYOB.



Couverture territoriale prévisionnelle de TAYOB dans le cadre de sa convention avec la commune

b. Répartition des rôles des acteurs

Le mode de gouvernance porté dans le cadre du présent plan de gestion est une gestion participative de l'ensemble des actions de gestion des déchets solides à l'échelle communale.

La Mairie

- Planification des actions à partir des priorités présentées et discutées avec les usagers du service d'assainissement ;
- Programmation des opérations intéressant l'ensemble des domaines concernés (gestion des déchets solides, liquides, excréta, polluants etc.). Cette programmation concerne les investissements, les entretiens et les prestations des services courants ;
- Réalisation d'études des projets et opérations en matière d'assainissement préalables à la programmation et à la recherche de financement ;
- Recherche et organisation du financement des actions planifiées (participation financière des usagers privés et publics, contribution des communes, etc.) ;
- Mise en œuvre et suivi des différents plans, programmes et projets en matière d'assainissement ;
- Délégation du service de gestion et d'exécution des programmes et projets en matière d'assainissement selon les compétences propres des établissements privés ;
- Exécution des travaux et services non confiés contractuellement à des entreprises privées, des particuliers, ou à des acteurs professionnels.

Les Organisations de la Société Civile

Les OSC apportent, en fonction de leurs compétences, les appuis nécessaires d'une part auprès des populations des quartiers, d'autre part auprès des entreprises et des micro-unités qui ont en charge l'exécution des travaux et services en matières d'assainissement.

Vis-à-vis des populations, elles sont chargées de :

- L'information de la population concernant les problèmes à résoudre, les solutions techniques envisageables, les conditions financières possibles ;
- La formulation et la hiérarchisation des besoins en matière d'assainissement ;
- La mise au point des projets individuels ou collectifs intéressant l'assainissement ;
- La mise au point des modes de gestion des équipements collectifs des quartiers ;
- La formation dans les domaines techniques ou de gestion simple relatifs à la mise en place et à l'entretien d'équipements d'assainissement ;
- La conception et la réalisation de supports d'Information-Education-Communication y compris pour les actions de promotion de l'hygiène et de la salubrité.

Vis-à-vis des entreprises et des micro-unités d'exécution, elles sont chargées de :

- Contribuer à la sélection des entreprises existantes susceptibles d'être retenues dans le cadre des contrats de travaux ou de concession de services ;
- Accompagner les entrepreneurs susceptibles de créer des PME ou micro-unités intervenant dans le domaine de l'assainissement ;
- Renforcer les capacités techniques et de gestion des PME concernées qu'elles soient anciennes ou nouvellement créées ;
- Organiser des sessions de formations qualifiantes nécessaires pour les responsables des PME et pour leur personnel.

Les entreprises privées (PME)

Dans le cadre de la politique de privatisation de l'exécution, les entreprises privées ont un rôle croissant à jouer en matière d'assainissement à savoir :

- Assurer l'exécution d'un grand nombre de travaux et de prestations de services découlant des programmes d'action d'assainissement dans la Commune de Labé ;
- Assurer la réalisation de diverses tâches d'études techniques préparatoires aux investissements à réaliser par la Mairie et ses partenaires techniques et financiers.

Les services techniques déconcentrés

Ils ont pour rôles de :

- Concevoir, élaborer et mettre en exécution des stratégies et plans d'action pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets ;
- Contrôler régulièrement l'état de salubrité des habitations, des établissements commerciaux et industriels et veiller à l'application des dispositions réglementaires en matière de salubrité et d'hygiène publique ;
- Instruire des dossiers administratifs et de demande d'agrément relatifs à l'assainissement urbain aux fins de formuler des avis techniques ;
- Participer aux projets et programmes d'assainissement collectifs et à leur mise en œuvre ;
- Appuyer à la conception des programmes d'assainissement et d'hygiène et œuvrer à la

recherche de leurs financements ;

- Promouvoir l'implication effective des populations dans les actions d'assainissement ;
- Veiller à l'acquisition et à l'utilisation des normes nationales ou internationales d'assainissement et d'hygiène ;
- Formuler des avis sur les TDR d'installations d'ouvrages d'assainissement avant toute passation de marché ;
- Délivrer des visas techniques pour la construction et la mise en exploitation des infrastructures d'assainissement et d'hygiène en collaboration avec les entités concernées ;
- Suivre et contrôler les programmes et activités des petites et moyennes entreprises (PME) et autres associations d'assainissement.

5. GOUVERNANCE, CONTROLE ET SUIVI-EVALUATION

Les mécanismes de gouvernance et de contrôle de la mise en œuvre du PGDS à mettre en place par la commune doivent s'appuyer sur les éléments suivants :

- Renforcer le dispositif de coordination et de pilotage du service de gestion des déchets par la définition des rôles et responsabilités et l'opérationnalisation effective des commissions et comités mis en place à cet effet ;
- Organiser des réunions techniques périodiques (mensuelles ou trimestrielles) par l'Exécutif Communal afin d'évaluer la performance des commissions en charge de l'assainissement ;
- Redynamiser le cadre communal de concertation en environnement (CCC) pluri-acteurs qui sert d'espace de dialogue et du Comité de Suivi Opérationnel (CSO) qui contrôle les actions de terrain ;
- La définition claire des responsabilités des différents intervenants.

Quant au dispositif de suivi-évaluation, il doit permettre de mesurer le niveau de progression des actions entreprises et le degré d'atteinte des objectifs du plan. Pour cela, il doit reposer sur :

- La mise en place d'une structure appropriée de suivi des actions ;
- La concertation entre acteurs autour du Plan ;
- Le respect du calendrier de mise en œuvre des actions du plan ;
- L'identification d'indicateurs maîtrisables par les différents acteurs pour le suivi et l'évaluation.

Les mécanismes suggérés pour assurer le suivi et l'évaluation du plan comprennent :

- La mobilisation et la responsabilisation de personnes adéquates pour assurer le suivi et l'évaluation du PGDS (commissions et comités en charge de l'assainissement) ;
- La tenue de rencontres périodiques pour mesurer le degré d'avancement de la mise en œuvre suivant un calendrier établi ;
- L'élaboration de documents de suivi relevant les différents niveaux d'avancement, des efforts fournis respectivement par les acteurs impliqués ;
- L'appréciation de l'état de mobilisation des ressources (humaines, matérielles, financières) ;
- L'appréciation du niveau d'avancement des activités et des engagements contractuels.

6. ORGANISATION DU TRI DES DECHETS

La performance d'un système de gestion des déchets s'améliorera à travers l'application du système de tri à la source pour simplifier la gestion.

Le tri sélectif consistant à séparer les déchets toxiques des autres déchets des ménages est la façon la plus efficace d'éviter que les déchets organiques ne contiennent des produits potentiellement nocifs.

L'un des deux objectifs du tri sélectif est de recycler les produits qui peuvent l'être afin de les valoriser. Le tri sélectif permet de réduire la quantité de déchets emmenée en décharge car une partie des déchets sera recyclée. Mais en aucun cas, le tri sélectif ne résout à lui tout seul le problème des décharges.

Dans le cas de Labé, le tri à la source exige la mise à la disposition de 2 à 3 poubelles par client (ménages et autres) de différentes couleurs selon le type de déchets. Cependant, le tri sélectif ne sera pas facile à mettre en place et doit être introduit progressivement à travers un programme. L'application du tri sélectif nécessite du temps et des efforts pour les producteurs. Hors il sera difficile aux habitants de Labé de disposer de leur temps à sélectionner les déchets s'ils ne voient pas l'importance de cela. Pour que ce système soit appliqué il faudra du temps et une bonne sensibilisation de la population.

Une gestion des déchets basée sur le tri sélectif implique également des coûts supplémentaires dus à la complexification des étapes de la collecte et du traitement. La mairie devra être disposée à prévoir deux bacs d'ordures à chaque point de collecte. Les dépôts de transit devront également être adaptés au tri. Il faudra ensuite adapter la collecte, l'évacuation, la vente voire la transformation des déchets qui auront été triés.

7. ORGANISATION DE LA PRE-COLLECTE

La pré-collecte consiste à ramasser les déchets solides aux portes des concessions et de les transporter vers les sites de regroupement.

Cette activité sera toujours assurée par les PME (TAYOB, DYNAM, ALISA-GDD, ...) dans la mesure de leur possibilité. Si ces PME n'ont pas les moyens matériels et humains nécessaires pour couvrir effectivement tous les quartiers de la Commune, alors la Commune lancera rapidement un appel d'offre pour choisir d'autres PME et procédera à l'attribution d'une concession (zone géographique d'intervention composée d'un certain nombre de quartiers) à chaque PME.

Les PME de pré-collecte des déchets auront la charge de diverses activités et les obligations suivantes :

- La mise à la disposition des poubelles auprès de leurs clients/abonnés ;
- La pré-collecte des déchets domestiques chez tous les ménages de la zone qui leur est allouée ;
- La pré-collecte des déchets des établissements de commerce de leur zone ;
- La pré-collecte des déchets des centres et services administratifs de leur zone ;
- La pré-collecte des déchets des hôtels, restaurants et lieux de loisirs et de récréation de leur zone ;
- Le nettoyage de la voirie (rues, caniveaux, ...) de leur zone d'intervention ;
- La gestion (entretien, propreté, sécurité, ...) des points de collecte (conteneurs, bacs, quais, et toute autre infrastructure) relevant de leurs concessions respectives ;

Dans l'exercice de leurs activités, les PME vont percevoir le prix de leurs services selon des tarifs définis et harmonisés par la CU ; les PME vont également bénéficier de l'appui du service de salubrité de la Mairie pour appréhender les non abonnés et les mauvais payeurs.

8. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT

La collecte des déchets solides est l'étape qui consiste à évacuer les déchets solides des points de regroupement vers la décharge ou à lever les conteneurs et les transporter jusqu'à la décharge.

Cette activité sera également assurée par les PME de pré-collecte. Chaque PME devra disposer de tous les moyens nécessaires pour collecter et transporter les déchets solides pré-collectés. La Mairie devra mettre la disposition des PME qui n'en ont pas tous les moyens de transport de déchets. Les PME se chargeront alors, chacune selon sa zone de pré-collecte, d'enlever et évacuer tous les déchets vers la décharge et/ou zone de transit.

a. Collecte au niveau des ménages

Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets et devra les stocker au moyen de seaux, de paniers à poubelles, de sacs poubelle ou de récipients. Il est conseillé d'utiliser du matériel réutilisable pour la pré-collecte des déchets.

Les ordures ménagères seront déposées par les habitants dans des points d'apport volontaire disséminés le long des routes. Ces points d'apport volontaire seront composés de barils ou de bacs et devront être accessibles, installés le plus près possible des usagers (50 m environ). Les outils de collecte seront adaptés à la quantité de déchets produits, et d'un abord facile pour les prestataires.

La collecte et le transport des ordures des points d'apport vers les points de collecte pourront se faire par apport volontaire ou par porte à porte. L'aménagement de ces dépôts intermédiaires dans chaque secteur réduira les parcours.

b. Collecte dans les lieux publics

Pour le mode de collecte des ordures dans les lieux publics, la commune mettra en place des bacs d'ordures pour le stockage des déchets. Ces bacs seront répartis judicieusement entre les secteurs, les marchés et les places publiques.

Ces points de stockage ne doivent pas générer de nuisances, ils doivent donc être nettoyés fréquemment. Il faut noter que la majorité de ces barils ou poubelles seront pourvus de couvercles afin d'éviter les nuisances olfactives et la présence d'animaux ou du vent qui dispersera les déchets.

La commune pourrait confier le transport de ces déchets à des prestataires privés. Mais l'utilisation des poubelles hermétiques jouera un rôle important dans l'atténuation des nuisances relatives aux émissions d'odeurs, à la dispersion des déchets dans les aires de collecte et au pullulement des mouches et des moustiques dans ces zones mais cela nécessitera davantage de moyens financiers.

c. Dépôts de transit (points de regroupement)

Les déchets collectés par les PME auprès des populations abonnées sont véhiculés jusqu'aux zones de transfert, dites « points de regroupement ou zones de transit ». Généralement, on en distingue deux types : le point de regroupement aménagé et le non aménagé.

Le point de regroupement aménagé consiste en une plate-forme bétonnée d'environ 600m² (20m x 30m), aménagée à l'intérieur avec une pente d'accès pour la réception des charrettes d'ordures ménagères collectées par les PME. Les ordures sont ensuite déversées dans un

conteneur placé au bas de la plate-forme. Le déchargement des ordures est facile et rapide.

Dans le cas d'un point de regroupement non aménagé, les conteneurs ou bacs à ordures sont placés dans des terrains vagues. Les ordures collectées par les PME sont déversées dans les bacs ou parfois à même le sol ; elles sont ensuite transférées par les éboueurs dans les conteneurs. Contrairement au déchargement dans les points de regroupements aménagés, ce type de déchargement est très lent et pénible.

Dans la commune de Labé, il existe un seul point de regroupement aménagé, en très mauvais état : le quai de Sassé. Il n'est pas envisagé dans le présent plan de construire de nouvelles zones ou plateformes de tri et de transit. Cependant, des bacs sont placés en quelques endroits de la Commune afin de faciliter la collecte et l'évacuation des déchets.

9. LA MISE EN DECHARGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

Malgré les problèmes sanitaires que pose la décharge de la Thialakoun, sa fermeture ne peut pas être envisagée en l'état actuel des choses bien qu'un autre site ait été identifié à Donghol Dayébhé, situé à environ 10km où aucune étude technique n'a été réalisée. En attendant, la stratégie proposée est :

- La réhabilitation de la décharge de Thialakoun et l'opérationnalisation de son centre de tri et de valorisation selon les normes techniques requises ;
- La construction et la mise en fonctionnement d'un centre d'enfouissement technique (CET) sur le site de Donghol Dayébhé ;
- L'aménagement d'une fosse pour l'enfouissement des excréta issus de la vidange des fosses septiques.

La Mairie doit s'assurer que tous les déchets solides collectés dans la commune sont vidés dans la décharge. La gestion des infrastructures d'élimination de déchets (décharge, CET, ...) devra être assurée par les structures privées sélectionnées et par la Mairie suivant des critères clairement définis. Le procédé d'élimination prévu est l'enfouissement avec un tri préalable des déchets biomédicaux, de la matière organique et des plastiques. Les déchets biomédicaux seront triés à part et mis dans des alvéoles spécialement conçues pour être déposés dans les structures sanitaires publiques ayant des incinérateurs afin de contrôler les impacts néfastes qu'ils pourraient générer sur l'environnement.

10. LA VALORISATION ET/OU L'INCINERATION DES DECHETS

Le système de valorisation proposé vise à réduire les risques associés à la production des déchets tout en maximisant le potentiel de bénéfices et en minimisant le coût de la gestion des déchets solides de la Commune de Labé.

Selon leur nature, les déchets solides amenés à la décharge peuvent être récupérés et recyclés, ou enfouis de façon à supprimer toutes nuisances et tout risque de pollution.

Pour réduire la quantité d'ordures à enfouir, augmenter la durée de vie de la décharge tout en la rentabilisant, il a été choisi la valorisation de la matière organique et le recyclage des matières plastiques.

a. Le compostage

En effet, le compostage est le système de valorisation le plus répandu et qui consiste à transformer la matière organique en engrais pour l'amendement des sols. Plusieurs techniques sont possibles mais la plus rentable est celle qui procède comme suit :

- Une sélection de la matière à valoriser (matière organiques, fumure animale, etc.), visant

à mettre uniquement en tas les déchets biodégradables, ce qui permettra d'augmenter le rendement et la qualité du compost ;

- Un triage initial (pour enlever les plastiques, les métaux, les emballages des médicaments etc.), afin de retirer les matières organiques grossières (branches, grandes feuilles d'arbre, etc.) de les déchiqueter manuellement à l'aide de machettes et de les tamiser avant la formation du tas. A ce niveau, les éléments toxiques tels que les piles seront écartées ;
- Une phase active du compostage nécessitant une aération (prévoir un trou d'aération au niveau du tas de compost) et un retournement hebdomadaire du tas de compost placé sous hangar à côté d'un point d'eau pour d'éventuels arrosages ;
- Une phase de maturation du compost exigeant un retournement mensuel, après maturation complète, sécher et mettre le compost dans des sacs.

b. Recyclage des matières plastiques en pavés

Pour recycler ces matières plastiques, on peut s'inspirer de la technique de recyclage des déchets plastiques en pavés qui a été mise au point par le Réseau d'entreprises pour le développement de l'artisanat (une association non gouvernementale basée à Niamey au Niger) ou de la technologie "GABRU" de revalorisation des matières plastiques.

Le pavé s'obtient à partir d'un mélange de déchets plastiques fondus et de sable fin qu'on malaxe avant de le passer dans des moules traditionnels.

Avec l'appui financier des donateurs étrangers, la technique des pavés peut être utilisée pour le revêtement des rues de certains quartiers de la ville de Labé. Selon les techniciens, les revêtements effectués avec des pavés sont moins coûteux, plus résistants et plus durables que le bitume.

c. La commercialisation des déchets plastiques

A défaut de construire une unité de transformation des déchets plastiques, il serait intéressant de capitaliser et promouvoir l'initiative de l'ONG AFEDD qui consiste à commercialiser les déchets plastiques. Ainsi, il s'agira de :

- Mener des campagnes de sensibilisation de la population afin de favoriser la collecte des plastiques ;
- Mettre en place des équipes et des points de collecte ;
- Faire la collecte/ramassage et le stockage des plastiques ;
- Procéder au tri (sélection des plastiques de qualité) et à l'emballage ;
- Négocier avec des usines comme TOPAZ pour le rachat ;
- Transporter et vendre les plastiques à ces clients.

Toutefois notons que tout le monde est concerné par ces procédés de valorisation à faible coût des déchets solides. En premier lieu, les citoyens vont s'impliquer dans la collecte sélective car ils pourront vendre les matières plastiques et les matières biodégradables.

En second lieu, les pouvoirs publics les organisations communautaires et les PME vont bénéficier d'une technique alternative en matière de traitement des déchets. Les producteurs des matières plastiques verront ces procédés techniques solutionner certains problèmes engendrés par leur production et les maraîchers verront l'augmentation de leurs rendements agricoles grâce à l'amendement de leur sol par du compost.

Enfin, la quantité d'ordures à enfouir va diminuer, augmentant ainsi la durée de vie de la décharge et la diminution de l'émission des gaz (fumées) au niveau de celle-ci.

11. PLAN DE MOBILISATION & SENSIBILISATION DES POPULATIONS

a. La mobilisation des acteurs

La base du succès de tout projet de développement en l'occurrence celui de l'assainissement dépend en partie de l'engagement réel et véritable de la population aux différentes étapes qui concernent la communauté elle-même.

Tout processus de mise en œuvre doit s'appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'assurer son succès. Ces acteurs sont politiques (élus locaux), techniciens (spécialistes et autres), institutionnels (représentants de l'État, partenaires techniques et financiers) ou prestataires de services (opérateurs privés locaux). Le succès de la mise en œuvre du plan repose de plus sur la mobilisation des populations afin d'assurer leur participation. Il s'agit donc de développer un véritable partenariat entre ces différents acteurs afin de créer les bases d'une bonne collaboration dans la mise en œuvre du plan pour améliorer de façon durable la gestion des déchets dans la commune.

Cette campagne d'information est réalisée sous la responsabilité de la Mairie. Elle doit permettre de diffuser l'information sur le processus de mise en œuvre auprès de l'ensemble des populations à l'échelle communale : les OCB (associations et groupements), les différentes couches socio-professionnelles (groupements et fédération des artisans), le conseil communal, des services déconcentrés, des ONG et des projets et programmes d'envergure communale. Cette implication nécessite :

- L'engagement de tous les prestataires de services dans l'offre de services de qualité ;
- La volonté et la détermination de la population à vouloir faire de la chose publique sa propriété ;
- L'implication de la population (surtout les jeunes et les femmes) à tous les échelons de la programmation jusqu'à la prise de décisions ;
- La participation de la population aux choix technologiques et au financement des actions.

Un cadre conceptuel sur le plan de communication efficace doit être élaboré. Ce Plan stratégique de communication pour le changement de comportement doit reposer sur :

- La volonté et l'engagement des responsables locaux ;
- L'engagement des membres crédibles et influents de la communauté (leaders) ;
- L'intervention suivant des programmes définis et à des moments appropriés ;
- La promotion des bonnes pratiques d'hygiène et de prévention liées à l'assainissement ;
- La diffusion de messages pertinents, clairs mais surtout simples et adaptés aux conditions du milieu, notamment à la culture et à la langue.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs sus-mentionnés, le plan de communication doit comprendre :

- Les activités à entreprendre ;
- Les messages, canaux de communication, matériels et/ou supports éducatifs et outils de communication ;
- Les résultats attendus ;
- Les moyens de mise en œuvre (rôles et responsabilités des partenaires, le chronogramme des activités à mener, l'évaluation du budget etc.).

La campagne d'information et de communication pourrait porter entre autres sur :

- L'information des populations sur l'engagement de la commune à élaborer et mettre en œuvre un plan communal de gestion des déchets solides ;
- L'importance du processus d'élaboration du PGDS pour l'avenir de la commune : enjeux de l'élaboration, nécessité d'une mobilisation sociale autour de l'élaboration du plan et surtout de l'exécution des actions qui seront définies ;
- La nécessité pour tous les acteurs de s'impliquer au cours des différentes phases du processus ;
- Le calendrier des activités à venir (rencontres, campagne de sensibilisation, etc....).

b. La sensibilisation

Pour favoriser l'adhésion de la population au processus d'une meilleure gestion des déchets et dans le souci d'un changement de comportement, des actions IEC doivent être initiées et mises en œuvre à travers des canaux adaptés à chaque cible. Ces actions sont généralement définies à travers un plan IEC qui précise les objectifs de communication à atteindre, les types de canaux à utiliser et le lieu (grand public, école, atelier, ménages, ...).

La phase préalable de notre stratégie sera la sensibilisation de la population. La sensibilisation est le seul moyen de parvenir à des résultats concrets, car il doit être le fondement de l'action de la Mairie. Néanmoins, sensibiliser sera aussi un travail sur le long terme en vue d'une réelle assimilation de la part de la population des effets néfastes de certains déchets et de la nécessité de les gérer. L'approche doit être participative et inclusive (relais communautaires, médias d'Etat et privés, leaders d'opinion, etc.).

- La première étape consistera à sensibiliser les plus jeunes sur la connaissance des déchets et leurs impacts ainsi que sur le respect de l'environnement. En effet, pour amener ces jeunes à une meilleure compréhension des déchets et des actions à mener et à une assimilation du problème environnemental qui en découle, il serait nécessaire d'établir un programme dont les propositions formulées mettront en évidence les liens entre déchets – hygiène – environnement – maladies.
- La deuxième étape sera la sensibilisation de l'autre partie de la population (ménages, les OCB, les artisans, les collecteurs de déchets, etc.). En effet, les consommateurs, qui sont au cœur de la problématique, doivent être informés davantage, afin de mieux connaître les gestes à privilégier et de mesurer les conséquences collectives de leurs choix personnels. La sensibilisation doit avoir une base communautaire à travers les agents et les relais communautaires qui devront organiser des visites à domicile et des causeries éducatives et seront munis de boîtes à images, de banderoles et autres affiches. Cette phase devra également impliquer fortement les médias à travers des sons tournantes, des émissions interactives, des émissions publiques, etc.

L'une des méthodes efficaces pour la sensibilisation du public et pour la participation de tous les acteurs concernés sera la sensibilisation théorique et pratique à travers des sermons et homélies dans les mosquées et églises et à travers l'organisation de journées d'assainissement et de séances pratiques de tri des déchets.

Ces actions de sensibilisation auraient plus d'impacts aussi s'il y avait des poubelles, des banderoles et des panneaux explicatifs dans chaque quartier.

c. Organisation de journées d'assainissement

La mise en œuvre de la stratégie de gestion des déchets ne devrait pas seulement viser les cadres du secteur de la gestion des déchets, mais aussi chercher à obtenir le soutien des citoyens et du secteur privé. La stratégie doit être un outil de mobilisation de tous les acteurs.

La participation de la population à la gestion des déchets lui permettra de mieux cerner la question, de changer de comportement, de s'impliquer et d'encourager les initiatives et d'apporter sa contribution. Un dialogue sera nécessaire entre la municipalité et la population. C'est dans ce cadre que des journées d'assainissement à vocation volontaire doivent être organisées de façon périodique afin de susciter l'engouement des différents acteurs à agir.

Les journées d'assainissement doivent être organisées à l'échelle communale et doivent mobiliser tous les acteurs : autorités locales, population, services techniques, organisations de la société civile, PME, médias locaux, etc. En prélude à ces journées, la commune doit organiser une réunion de concertation avec les acteurs afin de planifier les activités, identifier/cibler les zones à assainir, définir les rôles et responsabilités, mobiliser les matériels et équipements nécessaires, La tenue de ces journées doit avoir également un volet sensibilisation et pour cela il serait nécessaire de concevoir les messages clés, produire et distribuer les supports (T-shirts, banderoles, etc.).

12. PLAN DE FORMATION DES ACTEURS

En vue d'assurer une mobilisation efficace des acteurs, le plan communal doit prévoir des actions de formation. Ces actions sont définies dans un plan de formation qui précise : les thèmes de formation, le public cible, les résultats à atteindre, la durée, les périodes de formation et les méthodes d'évaluation des formations et le réinvestissement des acquis dans le cadre de la gestion efficace des déchets au niveau de la commune.

Une planification continue doit être envisagée pour le renforcement des capacités des cadres de conception (Ingénieurs sanitaires, sociologues, administrateurs, financiers), d'encadrement (aides ingénieurs, techniciens supérieurs) et d'exécution (techniciens de génie sanitaire ou de santé publique) et de tous les acteurs impliqués. Une telle disposition permettra de pérenniser les impacts positifs du système à l'échelle du territoire.

Tous les acteurs de l'assainissement à tous les niveaux sont concernés par le renforcement des capacités sans exception.

Il s'agira ici de renforcer les capacités du personnel de la collectivité (membres des commissions en charge de l'assainissement) et des services techniques déconcentrés de l'assainissement (santé, environnement, urbanisme etc.) grâce à la mise en place d'un pool de formateurs nationaux dans différents domaines.

Il s'agira également de renforcer les capacités des autres acteurs relevant de la société civile (ONG, Associations, GIE et les leaders d'opinions) et du secteur privé (PME et autres opérateurs locaux).

Ces formations seront beaucoup plus pratiques que théoriques et s'appuieront sur l'utilisation des guides techniques adaptés et simples. Pour garantir la qualité scientifique et pédagogique des contenus des enseignements et/ou messages véhiculés à travers les guides, il est indispensable de faire appel à des personnes ressources compétentes.

13. CADRE DE CONCERTATION

La planification de la filière déchets prévoit l'implication de nombreux intervenants dont les actions sont diverses et complémentaires. Compte tenu de la nature intégrée du mode de gestion proposé, les responsabilités de chacun de ces acteurs doivent être bien définies, respectées, contrôlées et tenues afin que toutes les facettes de la gestion des déchets solides soient prises en compte et réglées efficacement.

La mise en œuvre de cette politique va requérir une concertation permanente entre les principaux responsables communaux, techniques et les autres acteurs de l'assainissement. Au nombre de ces derniers, il convient de citer les représentants des services déconcentrés de l'Etat (environnement, santé, ...), les organismes de commerce et d'industrie, (chambres d'agriculture, de commerce et d'industries, etc.), la société civile (organisations communautaires, ONG, etc.), les bureaux d'études, entrepreneurs, etc.

La Mairie est indiquée pour fournir le cadre de concertation où se décideront les actions à entreprendre pour la bonne marche de la gestion des déchets. Le cadre de concertation communal en environnement est approprié pour cela.

Vu le nombre et la diversité des intervenants, des séances de travail devront être soigneusement préparées, l'ordre du jour communiqué à l'avance, les débats ordonnés, les compte-rendus établis et diffusés. Ceci sera du ressort d'une cellule de coordination qui devrait remplir le rôle de secrétariat technique.

14. COÛT ESTIMATIF DU SERVICE ET PLAN D'INVESTISSEMENTS

Les montants présentés ci-dessous sont estimatifs.

Le taux de conversion utilisé est 1€ pour 9500 GNF

Axe Stratégique 1			
Mise en place d'un système de gestion technique des déchets selon les maillons : pré-collecte, collecte-transfert et élimination/enfouissement			
Résultat 1.1 : Mettre en place un service de pré-collecte de qualité dans les quartiers et les marchés			
Action 1	Introduction du tri systématique des déchets organiques dans les ménages et les marchés et les munir d'équipements permettant un prétraitement des matériels valorisables (plastique, métaux, etc.)	11 440 000 000 GNF	1 200 000 €
Action 2	Aménagement de points de collecte et/ou de transit dans les douze quartiers urbains	1 200 000 000 GNF	1 26 315 €
Action 3	Aménagement et promotion des fosses fumières dans les seize quartiers péri-urbains	1 360 000 000 GNF	143 150 €
Action 4	Acquisition et mise à disposition de matériels et équipement logistique adéquats pour les acteurs de collecte et d'évacuation de déchets	2 560 000 000 GNF	269 500 €
Résultat 1.2 : Améliorer le niveau de valorisation de déchets organiques (compostage) et non-organiques (plastiques, métaux et autres)			
Action 1	Appui à l'émergence de GIE autour des filières de valorisation des métaux (fer et aluminium) plastiques et cuirs	250 000 000 GNF	26 315 €
Action 2	Construction d'un centre artisanal de valorisation des métaux, plastiques et cuirs et promotion des produits	1 200 000 000 GNF	126 315 €
Action 3	Construction et mise en charge de deux (2) sites de compostage dans les quartiers péri-urbains	490 000 000 GNF	51 600 €
Résultat 1.3 : Mettre en place un service adéquat de transfert et d'élimination/enfouissement de déchets			
Action 1	Réhabilitation de la décharge de Thialakoun et opérationnalisation de son centre de tri et de valorisation selon les normes techniques requises	1 000 000 000 GNF	105 265 €
Action 2	Construction et mise en fonctionnement d'un centre d'enfouissement technique (CET) sur le site de Pétéwel	5 000 000 000 GNF	526 315 €
Action 3	Aménagement d'une fosse pour l'enfouissement des excréta issus de la vidange des fosses septiques	200 000 000 GNF	21 050 €
Action 4	Construction d'incinérateurs dans les structures sanitaires publiques non pourvues	4 480 000 000 GNF	471 600 €

Axe Stratégique 2

Mise en place de mécanismes de gouvernance performants et d'un Système de Suivi-Evaluation efficace de la gestion des déchets dans la CU

Résultat 2.1 : La gouvernance communale de la gestion des déchets est opérationnelle et performante

Action 1	Renforcement du dispositif de coordination et de pilotage du service de gestion des déchets par la définition des rôles et responsabilités et l'opérationnalisation effective des Commissions et comités mis en place à cet effet	100 000 000 GNF	10 525 €
Action 2	Organisation de réunions techniques périodiques (mensuelles ou trimestrielles) par l'Exécutif Communal afin d'évaluer la performance des commissions en charge de l'assainissement	60 000 000 GNF	6 315 €
Action 3	Redynamisation du cadre communal de concertation en environnement pluri-acteurs qui sert d'espace de dialogue et du Comité de Suivi Opérationnel qui contrôle les actions de terrain	150 000 000 GNF	15 800 €
Action 4	Redynamisation et opérationnalisation des structures de jeunesse à vocation volontaire au niveau des quartiers	100 000 000 GNF	10 525 €
Action 5	Appropriation du code des collectivités locales et vulgarisation de la politique Nationale d'Assainissement en vue d'une meilleure appropriation des contenus par les Conseillers Communaux et les chefs de secteurs et quartiers	50 000 000 GNF	5 265 €
Action 6	Elaboration et application des textes réglementaires nécessaires à la coordination et à la gestion efficace du secteur de l'assainissement (jet et rejet d'ordures, redevances, abonnement au service, police d'assainissement, ...)	32 000 000 GNF	3 370 €

Résultat 2.2 : Les comportements, attitudes et pratiques (CAP) des populations en matière d'assainissement du milieu sont adéquats

Action 1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan efficace de mobilisation et de sensibilisation à base communautaire impliquant tous les acteurs (AC, RECO, OSC, médias, etc.)	100 000 000 GNF	10 525 €
Action 2	Elaboration et mise en œuvre de projets de communication pour le changement de comportement	691 200 000 GNF	72 760 €

Résultat 2.3 : Des mécanismes efficaces de contrôle et de suivi-évaluation sont mis en place et opérationnels

Action 1	Mise en place d'un dispositif efficace de suivi-évaluation, apprentissage et redevabilité (Attribution du rôle de S-E, élaboration du manuel, conception de fiches de collecte et de suivi, mise en place d'une base de données, alimentation de la base, etc.)	500 000 000 GNF	52 630 €
Action 2	Réalisation de missions de supervision, de contrôle et/ou d'audit des mécanismes de collecte et de gestion des ressources financières par les PME contractuelles	310 000 000 GNF	32 630 €
Action 3	Réalisation de missions d'évaluation, de capitalisation des projets et programmes d'assainissement de la commune et de démultiplication des bonnes pratiques	200 000 000 GNF	21 050 €
Action 4	Identification, mobilisation des personnes ressources autour d'un pool spécialisé en matière de gestion des déchets	50 000 000 GNF	5 260 €

Axe Stratégique 3

Renforcement des capacités des acteurs de la gestion des déchets et développement de partenariats publics-privés

Résultat 3.1 : Les compétences techniques et les capacités managériales des acteurs de l'assainissement sont améliorées

Action 1	Diagnostic et identification des besoins de formation et de renforcement des capacités auprès des différents acteurs de la gestion des déchets	500 000 000 GNF	52 630 €
Action 2	Elaboration et réalisation d'un programme de formation à l'intention des Conseillers Communaux et des membres des Commissions communales en charge de l'assainissement pour développer leurs capacités et leur fournir des outils sur la maîtrise d'ouvrage, la planification stratégique, le management et le leadership d'une Commune	600 000 000 GNF	63 160 €
Action 3	Elaboration et réalisation d'un programme de formation et de renforcement des capacités des acteurs privés prestataires de services de GDS (PME de pré-collecte, gestionnaire de décharge, entreprises de valorisation, etc.) et des OSC (structures de jeunes volontaires, GIE, ONG, etc.)	863 000 000 GNF	90 840 €
Action 4	Organisation de voyages d'études et d'échanges au niveau national et sous-régional pour s'inspirer des expériences sur d'autres territoires	1 000 000 000 GNF	105 260 €

Résultat 3.2 : Instaurer et développer le partenariat public-privé

Action 1	Délégation des services de pré-collecte, de collecte et d'évacuation des déchets dans les douze quartiers urbains à des prestataires (PME ou GIE)	500 000 000 GNF	52 630 €
Action 2	Délégation du service de nettoyage des marchés à des prestataires (PME ou GIE)	50 000 000 GNF	5 265 €
Action 3	Délégation des services d'élimination/enfouissement de déchets à des structures spécialisées	315 000 000 GNF	33 160 €

Axe Stratégique 4

Mise en place de mécanismes pour un financement durable de la filière Gestion des Déchets dans la CU

Résultat 4.1 : Consolider les mécanismes de financement de la maîtrise d'ouvrage de la Commune en matière de GDS

Action 1	Identification d'une ligne budgétaire spécifique à l'assainissement dans le plan annuel d'investissements (PAI) de la commune	5 000 000 GNF	530 €
Action 2	Digitalisation des mécanismes de collecte des recettes fiscales afin de minimiser l'évasion fiscale	15 000 000 GNF	1 580 €
Action 3	Opérationnalisation des filières de valorisation 3RVE (Réduction-Récupération-Recyclage-Valorisation-Elimination) afin de diversifier les sources de revenus de la Commune	7 885 000 000 GNF	830 000 €

Résultat 4.2 : Définir et sécuriser le mécanisme principal de financement de la filière, y compris les assiettes fiscales (principe pollueur-payeur)

Action 1	Définition de tarifs adaptés aux types d'utilisateurs et harmonisés pour l'ensemble des PME pour le financement par les utilisateurs du service de pré-collecte de déchets	37 000 000 GNF	3 900 €
Action 2	Mise en place d'un système de taxation indirecte pour le financement de la filière par les utilisateurs du service de pré-collecte et les acteurs économiques et institutionnels	56 000 000 GNF	5 900 €
Action 3	Elaboration de textes réglementaires de police qui régissent l'hygiène et la salubrité publiques de la commune (abonnement des utilisateurs aux services payants, utilisation des infrastructures d'assainissement [points de collecte, quais, décharges...], sanctions/amendes pour les contrevenants, etc.)	65 000 000 GNF	6 840 €

5

RECOMMENDATIONS & CONCLUSION

La gestion intégrée et durable des déchets se base sur une approche intégrant les dimensions environnementale, technique, sociale, socio-culturelle, politique, économique et institutionnelle. Elle implique, à tous les niveaux de la filière les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés.

Le but du présent plan est de proposer un système adéquat de gestion des déchets qui associe tous les acteurs pouvant intervenir ainsi que les possibilités de financement avec pour objectif d'analyser la gestion des déchets solides de la Commune Urbaine de Labé en vue d'une proposition de stratégie de gestion durable de la ville. Cette stratégie est la planification d'une maîtrise de la gestion des déchets tout en respectant l'environnement et les lois et règlements qui régissent la filière. La gestion des déchets que nous avons décrite consiste au tri des déchets à la source, à la collecte par apport volontaire ou par un prestataire, au transport pour l'élimination ou la valorisation par la municipalité ou par un prestataire.

La collecte se fera sur un site aménagé et entretenu (point de collecte) au moyen d'un bac ou conteneur et le transport au moyen de camions, selon le mode de gestion choisi par la Mairie. Ces déchets seront mis soit en décharge, soit incinérés, recyclés ou compostés. Les options d'élimination seront faites en fonction des contraintes sociales, économiques, techniques et environnementales.

La mise en décharge est une forme d'élimination qui empêche les dépotoirs de proliférer, mais sa mise en œuvre nécessite un grand espace et peut entraîner la pollution du sol. L'incinération est un processus qui élimine une grande quantité de déchets, mais produits d'autres déchets qu'il faudra éliminer. Sa pratique peut produire des gaz à effet de serre. C'est pourquoi il faut privilégier le recyclage et le compostage parce que ces méthodes permettent de récupérer la matière et de préserver les ressources.

Un soutien aux activités de recyclage et de valorisation des déchets sera d'un grand apport au développement des activités locales. L'intérêt de la récupération et du recyclage alimenterait non seulement l'artisanat local, mais contribuerait à créer de multiples emplois donc améliorerait l'économie locale. Elle permettrait également de réduire les déchets et les dépotoirs dans la ville.

Les objets recyclés n'ont pas beaucoup de débouchés, car les artisans ont des difficultés pour évacuer leurs produits au marché local et ont peu de possibilités de les vendre ailleurs. Le choix de l'option compostage se justifie par la composition des déchets et des besoins en amendement organique des sols.

La mise en œuvre de la stratégie de gestion des déchets ne devrait pas seulement viser les cadres du secteur de la gestion des déchets, mais aussi chercher à obtenir le soutien des citoyens et du secteur privé. La stratégie doit être un outil de mobilisation de tous les acteurs. La participation de la population à la gestion des déchets lui permettra de mieux cerner la question, de changer de comportement, de s'impliquer et d'encourager l'initiative, et d'apporter sa contribution. Un cadre de dialogue sera nécessaire entre la municipalité et la population d'une part, et entre la Mairie et les acteurs du privé (PME, OSC, etc.).

L'approche telle que proposée suscite une forte motivation des acteurs, signe d'un engagement pour une mise en œuvre réussie des actions qui sont retenues, de même elle conduit les acteurs à établir un véritable partenariat fondé sur la confiance mutuelle. Une implication du secteur privé dans cette gestion pourrait donc être envisagée pour contribuer à la mise en place d'un système de gestion des déchets. Pour que chaque acteur soit efficace, il devient nécessaire de disposer d'un schéma global dans lequel le partage des responsabilités est clarifié, reconnu et accepté.

Dans la démarche, un effort essentiel est consenti à la sensibilisation et à l'animation efficaces des ménages et des intervenants dès le début du processus pour une adhésion réelle et un

engagement dans l'atteinte des objectifs. Les différentes actions de renforcement des capacités qui interviennent au cours du processus contribuent à la création d'une expertise locale sur laquelle les acteurs peuvent s'appuyer en cours de la mise en œuvre.

Le travail de planification mené n'a pas omis de se focaliser également sur des options de mobilisation et d'acquisition des moyens financiers et matériels.

1. RECOMMANDATIONS

La stratégie de mise en œuvre prend en compte la notion de développement durable. Son application nécessite une réelle volonté et un engagement de tous les acteurs. Cela engage davantage la responsabilité de la municipalité, dans le sens où la gestion des déchets relève de son autorité. Elle doit se doter des moyens matériels et financiers pour que ces objectifs définis soient réalisés. Pour sa concrétisation la Mairie devra engager des initiatives en réduisant les déchets à la source et en les valorisant. C'est ainsi que des actions véritables doivent être entreprises pour la mise en œuvre du présent plan afin d'apporter des solutions durables à cette production des déchets ; c'est dans cette optique que nous formulons les recommandations suivantes :

- Des campagnes de sensibilisation seront nécessaires pour réorienter les pratiques actuelles de gestion des déchets de façon qu'elles incluent la réutilisation et le recyclage des déchets ;
- Des associations communautaires et des groupements d'intérêts économiques devront se créer et bénéficier d'appuis techniques et financiers de la municipalité, des ONG et des partenaires techniques et financiers ;
- La Mairie devra collaborer avec les services techniques, les organisations communautaires de base, les organisations de la société civile et les structures privées pour la réussite du projet ;
- Les programmes de développement durable doivent avoir pour but de sensibiliser, d'éduquer et d'informer les catégories concernées et le public en général ; le concept d'environnement devrait être incorporé dans les principes et les pratiques de prévention et de minimisation des déchets et leur impact sur l'environnement. C'est pourquoi il sera organisé des séances de formation du personnel en charge de la gestion des déchets.
- Le système de gestion des déchets requiert des études techniques quant à l'aménagement des points de collecte, des décharges publiques, des zones de tri et de transit, des voies d'accès et des centres d'enfouissement technique ; d'où la recommandation de faire des études approfondies en ce qui concerne les options de valorisation des déchets ;
- Les dépenses relatives à la collecte, au transport et à l'élimination des déchets solides seront d'abord couvertes par les recettes de la commune ; mais la commune devrait amener les partenaires au développement à intervenir dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion des déchets ;
- Pour atteindre ses objectifs, la commune devra toutefois agir de manière concertée avec les partenaires techniques, le secteur public et les OSC, dans la recherche de financements pour ses projets de développement ;
- Les services techniques communaux, par l'intermédiaire de ses services décentralisés, devront se charger de contrôler les sites de regroupements des déchets solides et le respect des normes préalablement établies par la législation. Par ailleurs, ils devront accorder une grande importance à la gestion des déchets solides dans les priorités du programme de l'Etat et en corollaire, des textes d'orientation politique sur la protection

de l'environnement et spécifiquement sur la gestion des déchets ainsi que des textes réglementaires sur cette gestion des déchets, et d'éventuelles taxes et amendes qui doivent en résulter ;

- L'exécutif communal devra mettre à la disposition des PME de collecte les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la collecte et au transport des déchets ainsi qu'à leur élimination au niveau de la décharge. Il devra en collaboration avec la Coopération décentralisée trouver urgemment un financement pour la réhabilitation de la décharge de Thialakoun ;
- Les entreprises TAYOB, DYNAM et ALISA-GDD devront faciliter la mise en place des poubelles publiques le long des artères principales et des poubelles adéquates dans les ménages ; elles doivent assurer une pré-collecte régulière dans tous les ménages abonnés de leurs zones d'intervention. Elles doivent utiliser une approche durable lors de la pré-collecte c'est-à-dire une approche qui est économiquement rentable, qui respecte l'environnement à des prix accessibles aux ménages. Elles doivent assurer régulièrement la collecte et le transport des déchets vers la décharges tout en évitant la surcharge des camions et mettre un filet pour empêcher l'éparpillement des ordures lors du transport.
- Les citoyens producteurs de déchets doivent être motivés à changer de comportement et de pratiques vis-à-vis des déchets solides qu'ils produisent. Ils doivent disposer de poubelles adéquates et adhérer à un service de ramassage des ordures. Il serait vivement souhaitable de redynamiser les services de salubrité chargés de sanctionner à la base les contrevenants ;
- Les organisations de la société civile (ONG, OCB et associations) doivent animer, sensibiliser, informer et former les habitants de la commune. Leur rôle est primordial pour le changement d'attitude des citoyens et pour l'encadrement de ceux-ci.

Nous remercions l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration du présent plan de gestion des déchets solides de Labé :

- Les membres du cadre de concertation communal en environnement qui ont été mobilisés à plusieurs reprises pour aboutir à cette stratégie commune ;
- Les partenaires techniques et financiers qui ont rendu possible son élaboration :
 - L'Union européenne ;
 - La Communauté d'agglomération du Sicoval ;
 - Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères ;
 - L'ONG le Partenariat



Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive du Partenariat et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



FAIRE DE LABÉ UNE VILLE ÉCOLOGIQUE, VERTE, PROPRE ET SAINTE OÙ IL FAIT BON VIVRE



Si  **val**
Communauté
d'agglomération du Sud-Est
Toulousain


Cofinancé par
l'Union européenne


MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PARTENARIAT

Une coopération à taille humaine